NUMÉRO 52/2021

WOMEN'S WORLD

LES FEMMES ET LES ÉLECTIONS EN AFRIQUE DE L'EST

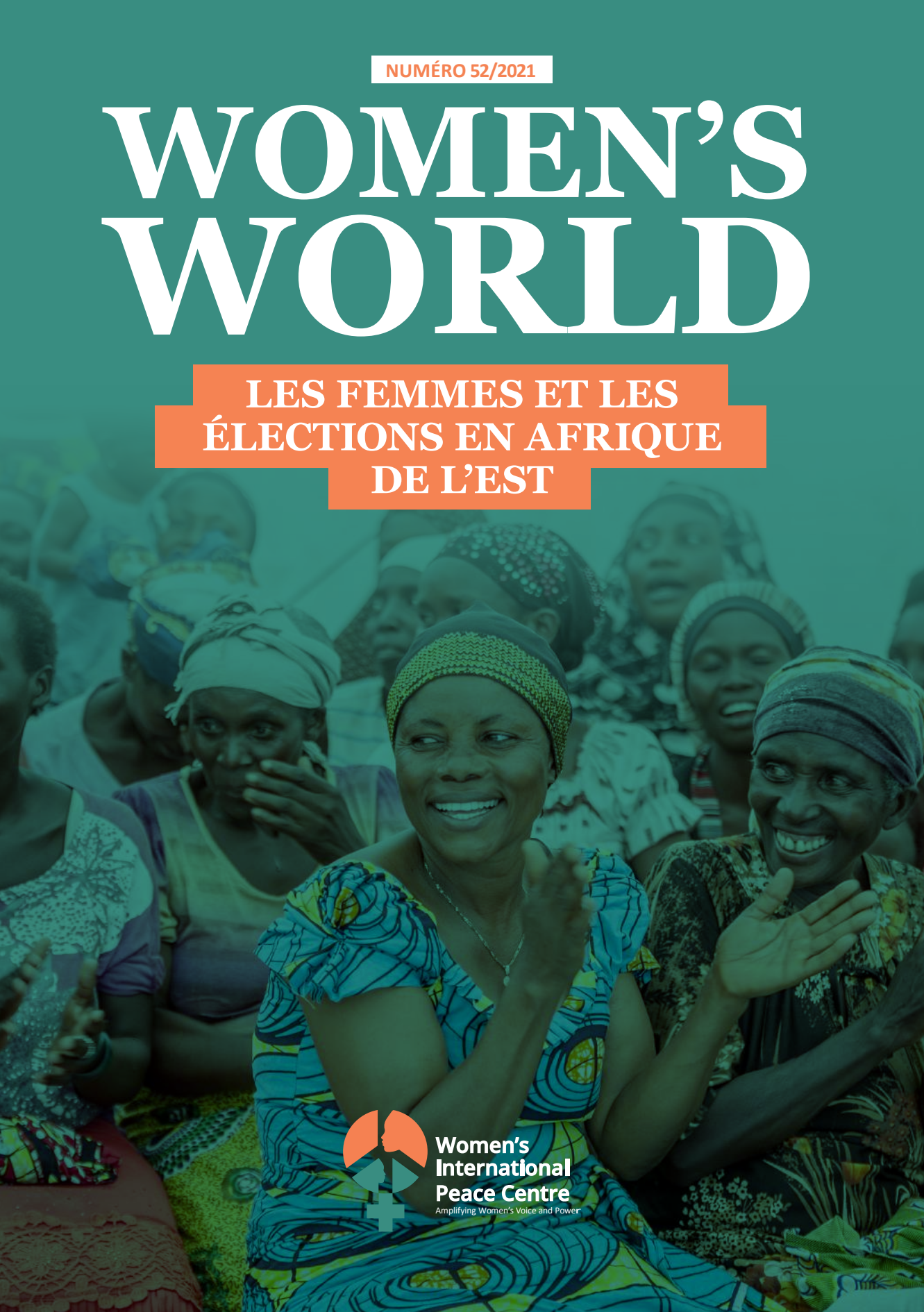

Women's International Peace Centre
Amplifying Women's Voice and Power

Auteurs
Christella NIYONZIMA, Perry ARITUA, Pauline KAHUUBIRE, Dechy CHINYABUUMA

Rédactrice
Judy KAMANYI

Traductrice
Agatha TUMWINE

Équipe de rédaction
Helen KEZIE-NWOHA- Directrice éxecutive
Juliet WERE- Directrice exécutive adjointe
Sandra TUMWESIGYE- Coordinatrice de la communication et du plaidoyer
Sharon ERYENYU – Chargée de communication
Evelyn BIRUNGI- Adjointe aux communications

Cover Photo © UN Women/Catianne Tijerina

Veuillez adresser toute correspondance à:
The Executive Director
Women's International Peace Centre (The Centre) Plot 1, Martyrs Garden Road B, Ntinda
P.O Box 4934, Kampala – Uganda
Tel: +256-414-543953
program@wipc.org
www.wipc.org

ISSN: 2788-4368

© Women's International Peace Centre June 2021
All Rights Reserved

NUMÉRO 52/2021

WOMEN'S WORLD

LES FEMMES ET LES ÉLECTIONS EN AFRIQUE DE L'EST

Women's International Peace Centre

Les Auteurs

Christella NIYONZIMA

Perry ARITUA

Pauline KAHUUBIRE

Dechy CHINYABUUMA

Christella NIYONZIMA est une praticienne de la justice transitionnelle et de la consolidation de la paix avec une expertise transversale sur le genre. Elle est également chercheuse sur des thématiques relatives aux contextes de paix fragile. Elle a initié et a dirigé plusieurs projets de recherche pour diverses structures engagées dans le domaine de la reconstruction post-conflit et de l'agenda Femmes, Paix et Sécurité. Entre autres publications, elle est l'auteure de l'article "Du désarmement à la réintégration des anciens combattants au Burundi. Une analyse sous les lentilles du genre", publié dans Conjonctures de l'Afrique centrale 2020 ; et co-auteure de l'article "Genre et justice transitionnelle au Burundi : entre rôles sexo-spécifiques, hiérarchies et dynamiques politiques".

Politologue et internationaliste de formation, Christella est également titulaire d'une Maîtrise en paix et gouvernance de l'Africa University of Zimbabwe qu'elle a obtenu en 2016.

Dans ses recherches et projets communautaires, elle privilégie les approches participatives et communautaires, plaçant au centre de ses analyses les perceptions et expériences des populations concernées par les problématiques explorées. Elle partage régulièrement son expertise et les résultats de ses recherches dans divers forums et plates-formes sur le continent africain et hors du continent.

Perry ARITUA est avocate, militante des droits des femmes et Directrice exécutive du Women's Democracy Network-Uganda Chapter. Perry siège actuellement au conseil d'administration du Uganda Women's Network où elle représente l'Association ougandaise des femmes juristes (FIDA-U) et occupe le poste de Vice-présidente d'UWONET. Entre mai 2015 et 2017, Perry a siégé au conseil d'administration d'Action for Development (ACFODE) en tant que trésorière. Grâce à son travail au sein de Women's Democracy Network-Uganda Chapter, Perry a fait élire des femmes au Parlement et aux conseils locaux en Ouganda. Perry a travaillé avec les ligues des femmes des partis politiques en Ouganda pour développer des plans stratégiques pour guider leur travail, le développement de constitutions pour les ligues des femmes et des stratégies de communication. Grâce à son travail, Perry a gagné des Prix des partis politiques différents tels que le Forum for Democratic change pour sa constance dans le renforcement de la ligue des femmes.

Perry a donné des moyens d'action à des femmes extérieures à la politique qui aspirent à occuper des postes de direction dans des associations telles que le Syndicat national des enseignants de l'Ouganda (UNATU), ce qui a vu l'augmentation du nombre de femmes élues à la direction de l'association. Par l'intermédiaire de WDN-U, Perry a soutenu la formation d'organisations féminines telles que le Women in Politics Forum in Nigeria, qui poursuit actuellement des objectifs similaires à ceux de WDN-U, à savoir l'augmentation du nombre et de l'efficacité des femmes en politique au Nigeria. Perry a suivi les élections en Ouganda et ailleurs pour s'assurer que les problèmes qui affectent la participation des femmes aux élections sont documentés et exprimés. Perry est un fervent défenseur des droits des femmes, de l'égalité des sexes et de la bonne gouvernance en Ouganda.

Pauline KAHUUBIRE is an enthusiast of social justice and is an advocate of women and girls' rights to exercise their voice, bodily autonomy and choice and enjoy their sexual and reproductive freedoms. Pauline's heart also beats for a world in which poverty and oppression of African women are alleviated and where they live in peace. She is a feminist and budding activist who uses online media to demand that the rights of all women and girls are recognized and respected. She is the Communications Officer at the Women's Situation Room (WSR) Uganda.

Dechy CHINYABUUMA is a humanitarian and development actor who has worked with several international NGOs including Render Effective Aid to Children, SOS Children's Villages International, Uplift A Child International, Cambridge Education, World Vision International, Transcultural Psychosocial Organization and Women's International Peace Centre working for the cause of vulnerable people including women and children affected by the conflict.

Dechy has a long experience in children protection and rights defence as enacted by international, regional and national legal instruments such as the International Convention on Child's Rights, the African Charter on the Human's Rights, the United Nations resolutions on the worst form of child labour, the constitution and penal code of the Democratic Republic of Congo. His expertise in the prevention of abuse, sexual violence in schools and the community is well established given his background.

Since April 2021, women's leadership and political participation have been his focus as he is coordinating the Women's International Peace Centre Programme in the Democratic Republic of Congo in partnership with Cordaid.

Lettre aux Lecteurs

Cher(e) lecteur/lectrice

Bienvenue à cette 52ème édition du Women's World. Dans le cadre de cette édition, nous réfléchissons à ce que les élections organisées en 2020 et 2021 au Burundi, en République démocratique du Congo et en Ouganda signifient pour les femmes dans ces contextes post-conflit où les élections constituent un élément essentiel de la consolidation de la paix. Nous vous invitons à apprécier les perspectives et les expériences des femmes en tant qu'électrices, candidates, dirigeantes politiques, avocates d'élections pacifiques et actrices clés de tous les processus électoraux.

Des femmes du Burundi, de la République démocratique du Congo et de l'Ouganda partagent leurs réflexions et leurs conclusions sur la situation de la participation actuelle et future des femmes aux processus politiques et de paix relatifs aux élections. Le présent magazine de Women's World remet en question les normes patriarcales et la pratique consistant à reléguer la position et les contributions des femmes dans la sphère privée, les excluant ainsi des dialogues délibératifs dans les espaces politiques et décisionnels à travers les processus électoraux.

Dans l'article "La participation politique des femmes aux élections au Burundi : Transformation ou poudre aux yeux", Christella NIYONZIMA retrace le parcours du rôle des femmes dans les élections jusqu'au processus de paix d'Arusha où le rôle de leadership des femmes était clair. Elle réfléchit à l'impact du cadre juridique positif et de la représentation des femmes sur la situation des femmes et leur capacité à participer à des élections sans violence.

Dans son article Les femmes et les élections en Ouganda : Opportunités et contraintes, Perry Aritua explique comment les problèmes de discrimination et de marginalisation demeurent, malgré les progrès réalisés dans la participation des femmes aux processus électoraux en Ouganda. Elle se penche sur les cadres juridiques, les résultats de la recherche et les pratiques des principaux acteurs électoraux étatiques et non étatiques qui sont essentiels pour garantir la participation significative de diverses femmes aux processus électoraux en Ouganda. Dans son article intitulé Combler les lacunes : un mécanisme dirigé par des femmes pour promouvoir la paix lors des élections ougandaises de 2021, Pauline Kahuubire s'appuie sur l'expérience de la Women's Situation Room (WSR) Uganda 2021 pour mettre en lumière la manière dont les femmes ont travaillé avec les jeunes dans tout le pays pour promouvoir des élections pacifiques. Enfin, Dechy Chinyabuuma écrit sur la participation des femmes aux élections en République démocratique du Congo.

Avec plaisir, je vous invite à lire et à partager cette 52ème édition de Women's World.

En solidarité,
Helen Kezie-Nwoha
DIRECTRICE EXÉCUTIVE

Sommaire

1 **Introduction**

4 **BURUNDI**
La participation politique des femmes aux élections au Burundi
Transformation ou poudre aux yeux ?
Christella NIYONZIMA

17 **RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO**
La participation des femmes aux élections en République démocratique du Congo
Dechy CHINYABUUMA

27 **OUGANDA**
Les femmes et les élections en Ouganda
Opportunités et contraintes
Perry ARITUA

40 **OUGANDA**
Combler les lacunes
un mécanisme dirigé par des femmes pour promouvoir la paix lors des élections ougandaises de 2021
Pauline KAHUUBIRE

Acronymes

CEDAW	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CNDD-FDD	Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces de Défense de la Démocratie
DRC	République Démocratique du Congo
EC	Commission Electoral
RCSNU 1325	Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies
WDG	Groupe des femmes pour la démocratie
WSR	Women's Situation Room

Introduction

There has been a slow increase in women's representation in national parliaments from 13.1 per cent in 2000 to 24.9 per cent in 2020 (UN Women).

© Women's International Peace Centre

Les élections constituent un ingrédient clé de la gouvernance démocratique et la participation politique des femmes est une condition préalable nécessaire à tout processus véritablement démocratique. Elles déterminent non seulement la dynamique et la répartition du pouvoir politique, mais aussi la nature des institutions qui façonnent la trajectoire politique et économique d'une société. La discipline de l'acquisition du pouvoir par le biais d'une élection est censée rendre le gouvernement redevable devant les citoyens, et ainsi lui conférer une légitimité[1]. En l'absence d'une participation pleine et égale des femmes en tant qu'électrices, candidates politiques, actrices critiques dans les processus électoraux et dans les fonctions électives, les gouvernements ne peuvent prétendre être pleinement redevables devant les citoyens. Le leadership et la participation des femmes sont censés prendre de nombreuses formes, notamment une participation active aux activités des partis politiques. On devrait voir des femmes assister à des réunions et des campagnes publiques, mobiliser d'autres personnes, rédiger des politiques, les défendre et prendre part à leur mise en œuvre, entre autres actions.

En 2020-2021, un certain nombre de pays africains ont organisé des élections générales, notamment l'Ouganda, le Burundi et la République démocratique du Congo. Ces pays, comme de nombreux autres pays africains, ont intégré les dispositions des cadres internationaux et régionaux sur la participation des femmes aux processus électoraux, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW). Le programme d'action de Beijing a également mis les gouvernements sur la voie de l'élimination des obstacles à la participation des femmes à la prise de décision politique.

Néanmoins, 26 ans après la conférence de Beijing et 10 ans après la résolution 66/130 de l'Assemblée générale des Nations unies sur les femmes et la participation politique, les femmes sont toujours sous-représentées à tous les niveaux de pouvoir. Cela veut dire que la marginalisation des femmes, de leurs préoccupations et de leurs besoins se poursuit dans la définition et la mise en œuvre des politiques et programmes nationaux.

La représentation des femmes dans les parlements nationaux a connu une lente progression, passant de 13,1 % en 2000 à 24,9 % en 2020 (ONU Femmes). Le Burundi, la RDC et l'Ouganda ont tous des sièges spécifiquement réservés aux femmes au parlement. Ces sièges réservés uniquement aux femmes permettent à ces pays de détenir un pourcentage équitable de femmes au parlement, à savoir le Burundi (38,21%), l'Ouganda (32,89%) et la RDC à (12,8%)[2].

On ne saurait trop insister sur l'importance de veiller à ce que les femmes soient représentées de manière égale et significative aux élections, dans les

1. Paul Collier and Pedro C. Vicente, Violence, bribery, and fraud: the political economy of elections in Sub-Saharan Africa, Public Choice vol. 153, No.1/2, 2012, p. 118.
2. Women in Politics: 2020 | Inter-Parliamentary Union (ipu.org)

principaux espaces de prise de décision, dans les processus et structures politiques. En se basant sur les cas du Burundi, de la République démocratique du Congo et de l'Ouganda, nous explorons le statut, les contraintes et les opportunités de la participation politique des femmes, offrant des perspectives importantes pour faire progresser le rôle et l'influence des femmes dans l'élaboration de leurs sociétés et de la gouvernance de leurs pays.

Burundi

Cet article se propose donc d'analyser le processus électoral 2020 en évaluant la mise en œuvre du processus électoral de l'amont vers l'aval.

© Women's International Peace Centre

La participation politique des femmes aux élections au Burundi

Transformation ou poudre aux yeux ?

Christella NIYONZIMA

Introduction

Le droit de vote des femmes au Burundi remonte à 1961, date des premières élections organisées avant l'indépendance du pays. Ces élections ont été remportées par le parti de l'Union pour le Progrès Nationale, (UPRONA), et le vote des femmes y a largement contribué. Cependant, les études sur les droits des femmes au Burundi montrent que le droit de vote et d'éligibilité des femmes n'a pas suffisamment évolué au fil des ans en raison d'obstacles culturels et structurels fondamentaux. Ces raisons ont également suivi le rythme de la répudiation des principes de gouvernance et de démocratie caractérisés par les régimes autoritaires qui ont existé pendant des décennies, ce qui a entravé l'avancement du droit des femmes à la participation politique.

Néanmoins, l'accord de paix et de réconciliation d' Arusha de 2000 pour le Burundi a établi les bases de l'inclusion des femmes dans les organes décisionnels. Cela faisait suite à l'insistance des femmes auprès des parties négociantes pour qu'elles garantissent la représentation des femmes à un minimum de 30 % dans les branches exécutive, législative et judiciaire du gouvernement, ainsi que dans tous les organes créés par l'accord de paix. Toutefois, cette disposition (les 30 %) n'a été intégrée à l'accord de paix qu'en 2001, après un intense travail de plaidoyer et de sensibilisation aux droits politiques des femmes. Les appels des femmes à une représentation garantie dans les organes décisionnels ont finalement été acceptés et intégrés dans la Constitution post-transition.[3]

Les facilitateurs des pourparlers de paix d'Arusha et les protagonistes avaient convenu de l'importance de veiller à ce que la dimension de genre et l'action positive soient prises en compte dans la recherche d'une paix durable.[4] Partant du constat que l'égalité des sexes est un principe fondamental de justice sociale et une condition propice au développement et à la stabilité, l'inclusion des femmes a finalement été normalisée par l'inclusion de quotas de représentation des femmes dans les Constitutions du Burundi de 2005 et 2018. Ces mesures visaient à rectifier les inégalités établies de longue date dans le Burundi post-indépendance.

Quelques mois après la signature de l'accord d'Arusha, le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté la résolution 1325, renforçant la nécessité de prendre en compte l'implication des femmes dans

3. Åshild, Falch (May 2010). Women's Political Participation and Influence in Post Conflict Burundi and Nepal. A Paper. Peace Research Institute Oslo
4. Euphraise M., 2011, 6

la résolution des conflits et le relèvement post-conflit. En effet, la RCSNU 1325 est venue renforcer les efforts et les réalisations des femmes en matière de plaidoyer à cette époque. Avance rapide de vingt ans, jusqu'en 2020, lorsque le Burundi a organisé ses troisièmes élections post-Arusha.

Les vingt dernières années ont donc été marquées par l'émergence d'idées nouvelles, qui ont incontestablement bouleversé la conception traditionnelle du rapport entre les femmes et le pouvoir. Longtemps marginalisées dans les hautes sphères de décision et limitées en nombre au strict minimum, les nouvelles règles de partage du pouvoir introduites au cours des deux dernières décennies ont fait entrer le leadership féminin dans une nouvelle ère. Alors que le droit de vote est perçu comme essentiel par bon nombre d'observateurs, l'impact de la crise politique de 2015 au Burundi a provoqué un net recul de l'exercice de ce droit par les femmes. La réapparition de la violence politique et la forte militarisation de la société n'ont pas laissé suffisamment de place à l'agence des femmes qui, culturellement, ne participent pas à la guerre.

After 15 years of the establishment of 30 per cent quotas, it is legitimate to question the impact it has had looking at how women themselves perceive their right to vote and to be elected.

Les meilleures pratiques et les leçons apprises au fil des ans n'ont pas été consolidées et protégées de manière pragmatique, et la place légitime des femmes dans la prise de décision a donc progressivement disparu. La crise politique de 2015 a affaibli la gouvernance générale et les acquis démocratiques et a érodé le droit des femmes à la participation politique, y compris celui de se présenter comme candidates aux élections de 2020. Tout cela s'est déroulé dans un espace civique rétréci provoqué par le radicalisme du parti au pouvoir, dans un environnement fortement militarisé. Après 15 ans d'instauration de quotas de 30%, il est légitime de s'interroger sur l'impact qu'ils ont eu en regardant comment les femmes elles-mêmes perçoivent leur droit de vote et d'être élues.

Le présent article se propose donc d'analyser le processus électoral de 2020 en évaluant la mise en œuvre du processus électoral d'amont en aval. Il identifie les perceptions des femmes concernant le processus à travers deux questions de recherche : La participation politique des femmes au processus électoral est-elle perçue, par les femmes elles-mêmes, comme un droit cardinal au Burundi ? Le système de quota de 30% imposé par la loi fondamentale tient-il compte des intérêts des femmes dans la prise de décision ?

Le cadre juridique et les processus électoraux
Les préoccupations des femmes

Pour la première fois dans l'histoire du Burundi, le parti au pouvoir, le Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces de Défense de la Démocratie (CNDD-FDD), a collecté des fonds pour les activités nécessaires à la mise en œuvre des élections de 2020.[5] Ceci a été présenté comme une réalisation unique et une grande fierté du parti. Alors que le parti au pouvoir s'inquiétait de la disponibilité des fonds pour les élections, les femmes interrogées dans le cadre de cet article s'inquiétaient de la légitimité des élections en raison du faible respect du cadre juridique et des normes électorales. En raison des mesures de prévention mises en place pour contenir la pandémie de COVID-19, les voyages internationaux ont été réduits, ce qui a empêché la présence d'un organisme international de surveillance des élections. L'absence de moniteurs et d'observateurs indépendants a eu un impact sur la crédibilité des élections. Si toutes les catégories de citoyens et d'acteurs ont été touchées par la situation du COVID-19, la participation politique des personnes vulnérables, comme les femmes, a été fortement affectée. Cette situation a été aggravée par des lacunes sans cesse croissantes dans l'application du cadre juridique, en ce qui concerne la participation des femmes au processus électoral.

La convocation des élections a été faite par le défunt Président Pierre Nkurunziza par le décret n°100 / 030 du 20 février 2020, et l'annonce des trois semaines de campagne par le décret n°100 / 057 du 25 avril 2020. Le 20 mai 2020, des millions de Burundais sont allés aux urnes pour élire les nouveaux membres de l'Assemblée nationale et des conseils communaux ainsi que le nouveau président de la République.[6]

Pendant des années et au cours de la série de processus électoraux qui ont eu lieu au Burundi, les campagnes ont généralement été des périodes de tension et d'insécurité.

Depuis des années et au cours de la série de processus électoraux qui ont eu lieu au Burundi, les campagnes ont généralement été marquées par des périodes de tension et d'insécurité. Ces périodes ont connu d'intenses activités de mobilisation des partisans et des électeurs potentiels dans tout le pays.[7] Convaincus de l'existence d'une mobilité électorale, les partis politiques et les candidats indépendants ont mobilisé et vendu différents programmes à leurs électeurs potentiels. Ce fut, en fait, un tournant dans la vie politique burundaise car il a mobilisé les membres actifs et non actifs des partis où chaque parti politique cherchait à gagner ou à conserver le pouvoir. Ce phénomène a été renforcé par le fait que les partis politiques burundais ne sont pas pour la plupart des mouvements de masse et manquent souvent de structures de base stables, et sont fortement alignés ou déterminés par des militants actifs.

5. Allocution du Président Pierre Nkurunziza à Muramvya lors de la campagne électorale du parti CNDD-FDD
6. https://www.ceniburundi.bi/2020/02/20/decret-n-100-057-du-25-avril-2020-portant-ouverture-et-cloture-de-la-campagne-electorale-pour-les-elections-du-president-de-la-republique-des-deputes-et-des-conseillers-communaux-du-20-mai-202/,
7. Bruno C & Anne J, 2007.

© IB Times UK

Une femme interrogée pour cet article a affirmé : « Nous pensons que la représentation des femmes est menacée car la rupture avec le principe de l'Accord d'Arusha consacrera le retour en force dans l'arène politique. Nous serons donc progressivement exclus »[9]

Au contraire des précédentes élections organisées sur la base des dispositions de la Constitution de 2005, qui était ancrée dans les principes fondateurs de l'unité burundaise consacrés par l'Accord de paix et de réconciliation d'Arusha, les élections de 2020 ont été organisées en vertu d'une nouvelle loi électorale. La nouvelle Constitution de 2018 avait ensuite conduit à la révision du code électoral par la loi organique n° 1/11 du 20 mai 2020, et de la loi portant organisation de l'administration communale par la loi organique n°1 / 4 du 19 février 2020, pour les adapter aux nouvelles normes juridiques fondamentales en vigueur. Ce contexte juridique a été décrit comme peu rassurant pour les femmes car pour la plupart des Burundais, la nouvelle Constitution marque une rupture avec l'esprit d'Arusha et le " consociativisme "[8] qui en découle. Une femme interrogée dans le cadre de présent article a affirmé: "Nous pensons que la représentation des femmes est menacée car la rupture avec le principe d' Accord d'Arusha consacrera le retour à la force dans l'arène politique. Nous serons donc progressivement exclues"[9] .

Les avis des femmes convergent sur l'incertitude de leur avenir dans les fonctions électives si les quotas n'étaient plus une obligation. "Le droit de vote est un droit réel et effectif au Burundi, mais le droit d'être élu n'est qu'un leurre, les femmes sont protégées par la loi sans laquelle nous serons sûrement laissées en marge." [10] Pour les femmes, l'augmentation des effectifs dans les institutions telles que l'Assemblée nationale et les conseils communaux ne provient pas d'un changement d'attitude des hommes mais plutôt de l'application des dispositions positives de la loi. En effet, le code électoral impose aux partis politiques d'inclure au moins une femme sur trois candidats. "Sans l'appui de la loi, les autres minorités n'ont rien à nous envier. Cependant, nous devons reconnaître que

8. Vendergiste, S. 2016
9. Entretien avec une personne interrogée, juillet 2020, Bujumbura.
10. Entretien avec une personne interrogée, juillet 2020, Bujumbura.

le gouvernement du Burundi ne ménage aucun effort pour faire avancer notre cause. Dans le code électoral, il est permis à une femme d'être élue avec la circonspection de son mari sans tenir compte des 5 ans de résidence exigés pour un homme." [11]

L'article 125, alinéa "e" du code électoral qui vise à renforcer la représentation des femmes, accepte la candidature des épouses des natifs ou des ressortissants d'un lieu. Il s'agit d'une mesure de discrimination positive, qui est considérée comme un point d'entrée pour accélérer le changement. Cependant, les activistes comprennent cette mesure dans un sens très négatif. "Cet article renforce la position de force de l'homme sur la femme car elle ne peut être élue que si elle est très activement soutenue par son mari. Cela dépendra également de la position et de l'influence du mari au sein du parti. La preuve en est que cette disposition profite surtout aux épouses des généraux de l'armée." [12]

L'article 125, alinéa « e » du code électoral qui vise à renforcer la représentation des femmes, accepte la candidature des épouses d'indigènes ou de ressortissantes d'un lieu. C'est une mesure d'action positive, qui est considérée comme un point d'entrée pour accélérer le changement.

Au vu des résultats des élections collinaires, les inquiétudes des femmes sur les risques d'un vide juridique protégeant les femmes étaient fondées. En effet, la loi ne prévoit pas de quotas pour les élections des conseils départementaux/collinaires. Selon le secrétaire exécutif de l'Association Burundaise des Élus Locaux (ABELO), une association d'élus locaux, le grand impact se situe au niveau de la baisse numérique de la représentation des femmes.[13] Une étude réalisée par cette association montre que les femmes sont sous-représentées au niveau des collines/communes, avec moins de 10 % de femmes élues chefs, et dans certaines zones moins de 5 %. [14]

11. Entretien avec une personne interrogée, juillet 2020, Bujumbura.
12. Entretien avec une personne interrogée
13. ABELO est un organe représentatif de l'ensemble des 119 communes burundaises.
14. Entretien avec une personne interrogée, juillet 2020, Bujumbura.

Le processus électoral et la violence
Défis pour la participation des femmes

Les élections de 2020 se sont déroulées dans un contexte très particulier dans le sens où il s'agissait des premières élections organisées après la crise post-électorale, qui a éclaté en 2015 suite à un troisième mandat contesté du président Nkurunziza. Selon Gérard Birantamije, politologue et chercheur, le processus électoral s'est déroulé à huis clos, dans un pays quasiment isolé sur le plan international et dont la crédibilité dans les médias était minée par un conflit qui perdure. De plus, les élections se sont déroulées dans un pays de moins en moins surveillé et dans un climat de monopolisation de l'espace public par les autorités et d'intolérance politique envers les concurrents politiques en action[15]. Le processus électoral s'est donc déroulé dans un contexte de tension vive entre les membres du parti CNDD-FDD et ceux de l'opposition, caractérisé par la peur, l'intimidation, la confrontation et les arrestations.

« Une femme a déclaré : « Nous ne pouvions pas participer pleinement à toutes les activités de notre parti ; nous avions peur de tomber dans une embuscade des « Imbonerakure*16 » de notre commune car nous n'avons pas assez de force pour lutter contre ces jeunes.[17]

Bien que les femmes africaines, y compris les femmes burundaises, soient présentées comme le symbole de la paix, les périodes de conflit ont malheureusement tendance à devenir des périodes d'exclusion des femmes. Les femmes burundaises ont donc été mises à l'écart par des circonstances qui ne sont pas favorables à leur inclusion dans la consolidation de la paix, telles que la menace ou la peur de s'empêtrer dans des situations violentes. Une femme a déclaré : "Nous ne pouvions pas participer pleinement à toutes les activités de notre parti ; nous avions peur de tomber dans une embuscade des "Imbonerakure*[16] de notre commune car nous n'avons pas assez de force pour lutter contre ces jeunes.[17] Les situations politiques et sécuritaires tendues sont difficiles pour tout le monde dans le pays, mais des témoignages comme ceux-ci montrent combien de plus il est difficile pour les femmes de participer à des activités politiques qui dégénèrent facilement en violence. Un membre du parti au pouvoir a déclaré qu'elle avait peur de s'identifier à ses camarades "Imbonerakure" parce qu'en tant que mère et chrétienne de l'église méthodiste libre de Kinyinya à Ruyigi, elle devrait incarner des valeurs pacifistes.

Une autre femme a déclaré : "En général, les femmes ne sont pas impliquées dans les actes de violence, bien que certaines d'entre elles aient soutenu ou refusé de condamner leurs enfants. Je pense que les femmes méprisent même de tels actes, mais vous connaissez le Burundi, personne

15. Iwacu.collateral-freedom.org/interview-exlusive-avec-gerard-birantamije-lhydre-qui-aura-gagne/
16. L'aile jeunesse de la parti CNDD-FDD
17. Entretien avec une personne interrogée, juillet 2020, Bujumbura.

© Martine Perret

Un membre du parti au pouvoir a déclaré qu'elle avait peur de s'identifier à ses collègues « Imbonerakure » car en tant que mère et chrétienne de l'Église méthodiste libre de Kinyinya à Ruyigi, elle devrait incarner les valeurs pacifistes.

ne peut oser les critiquer ouvertement sinon vous serez étiqueté comme un opposant "Igipinga". Je pense que ces élections n'étaient pas du tout régulières parce que les concurrents ne jouissaient pas des mêmes droits"[18]. Les réponses des femmes interrogées ont montré que les femmes burundaises, bien qu'elles soient silencieuses sur les questions politiques, elles peuvent présenter des points de vue forts et opposés. S'agit-il d'une confirmation que l'implication des femmes dans la gestion des affaires publiques réduirait considérablement l'attitude des hommes à l'égard de la guerre ? Perçues comme des symboles de paix, les femmes aspirent donc à jouer un rôle stabilisateur dans la société. Malheureusement, elles n'ont pas de moyens techniques et matériels pour le faire.

D'autres femmes ont affirmé que "les femmes sont généralement très respectées par tout le monde dans les communautés. Lorsqu'elles décident de s'exprimer, les hommes sont obligés de les écouter. Elles sont la véritable incarnation de la vie dans nos collines. Malheureusement, elles prennent rarement l'initiative de s'opposer aux hommes. Ils peuvent considérer que nous sommes assez matures pour prendre les bonnes décisions ou assez têtues pour les écouter. [19]

18. Entretien avec une personne interrogée, juillet 2020, Ruyigi.
19. Entretien avec une personne interrogée, juillet 2020, Gitega.

Élections, la question des quotas et la représentation des femmes

L'inclusion des femmes est le résultat d'un grand travail des organisations féminines de la société civile pendant les négociations de l'Accord de paix et de réconciliation d'Arusha.[20] La représentation des femmes dans la prise de décision est souvent présentée comme une étape cruciale dans la prise en compte des besoins spécifiques des femmes, et les efforts d'intégration des femmes dans les institutions politiques et l'administration se poursuivent au Burundi depuis 20 ans.

« Le quota de 30 % prévu par la Constitution vise à encourager la participation des femmes dans les organes de décision, c'est-à-dire au gouvernement et au parlement et à accroître la représentation des femmes dans les processus décisionnels de manière plus générale. [21]

"Le quota de 30 pour cent prévu par la constitution vise à encourager la participation des femmes aux organes de décision, c'est-à-dire au gouvernement et au parlement, et à accroître la représentation des femmes dans les processus de prise de décision de manière plus générale." [21] Cette mesure vise à fournir aux femmes une plate-forme pour l'action féminine et à agir en tant que voix sur les questions féminines au Burundi. En principe, la présence des femmes dans ces institutions ouvre la porte pour que les questions relatives aux femmes soient à l'ordre du jour des personnes au pouvoir. "Les femmes pratiquent donc activement leur citoyenneté lorsqu'elles siègent dans l'arène législative. Cependant, il est important de souligner que les représentantes constituent également un point de ralliement central dans le processus de mobilisation et d'agrégation des intérêts des citoyennes, car elles ont la possibilité d'intégrer les questions féministes ou de genre dans l'agenda politique et de les défendre activement au cours des différentes phases du processus législatif " [22]

Il était donc légitime de chercher à déterminer la perception des femmes quant à l'importance de prendre en compte cette mesure lors des élections de 2020. Les attentes des femmes concernant la présence de femmes à des postes importants tels que les députées, sénatrices ou conseillères communales sont-elles établies et rendues publiques ? Dans le cas des élections de 2020, la perception des femmes burundaises a été fortement influencée par les trois précédents mandats post-Arusha et les actions des femmes élues ont été sévèrement jugées par leurs concitoyens. Une femme a déclaré : "Il n'y a pas de représentation des femmes aux élections au Burundi, il s'agit certainement de quelques demandeurs d'emplois bien payés qui sautent sur les occasions de recevoir

20. UNDP, 2011
21. Ibid
22. Anouk Lloren, 2013

Les attentes des femmes concernant la présence de femmes à des postes importants comme les femmes députées, sénatrices ou conseillères communales sont-elles établies et médiatisées ?

d'énormes sommes d'argent. Ils sont au parlement pour eux-mêmes mais pas pour nous."[23] L'écart entre les conditions de vie des femmes parlementaires et celles du reste des femmes est énorme. Les aspirations des femmes éduquées sont totalement différentes de celles des femmes ayant un niveau d'éducation inférieur et souvent engagées dans des activités agricoles. Un enseignant de la province de Bujumbura était d'avis que la première préoccupation des femmes élues devrait être la condition des femmes dans l'administration publique. "Nous sommes tous frustrés par le traitement réservé aux femmes, et leur sous-représentation aux postes de gestion ne fait qu'empirer les choses, pourtant les femmes présentées sur les listes de députés ne comprennent pas grand-chose à ce que nous endurons, je n'ai donc pas d'attentes particulières envers ces nouvelles élues."[24] En général, la représentation des femmes dans le leadership et la connaissance et la compréhension des problèmes auxquels les femmes sont confrontées au niveau de la base font défaut, car elles ne sont pas suffisamment informées ou exposées à des plate-formes qui pourraient améliorer leur compréhension et leurs capacités à bien fonctionner dans la représentation et la défense des droits des femmes.

Entraînées dans le tourbillon d'une campagne pleine de passion et d'émotions, les femmes de la commune d'Isare, dont la majorité sont des agricultrices, ont affirmé que lors de leur participation aux élections de 2020, la question du genre des candidats ne leur a jamais été posée. Sur les 15 femmes sélectionnées, 13 d'entre elles, soit 86,6 %, pensent que le sexe des " élus " n'a aucun impact sur la condition féminine à leur niveau. Cependant, elles ont reconnu que la visibilité des femmes peut avoir un impact sur les jeunes filles qui peuvent aspirer à poursuivre leurs études afin de devenir un jour députées ou sénatrices et espérer influencer les Stratégies pour améliorer les conditions de vie des femmes. Ainsi, il est claire que la question de la représentation des femmes lors des élections n'est pas un élément majeur pour les femmes. Le faible impact de l'action des représentantes des femmes au cours des années précédentes est l'un des principaux facteurs du manque d'intérêt des femmes pour leur représentation lors des élections de 2020. En effet, l'évolution des conditions de vie des femmes dans la société burundaise n'a pas suivi proportionnellement la croissance numérique des femmes aux postes de décision. Ceci est associé à l'idée que les femmes ont un niveau inférieur d'influence ou de pouvoir dans la prise de telles décisions. Il a été avancé que "l'intégration des femmes en politique au Burundi connaît une croissance remarquable, et d'autre part, il y a encore des écarts entre le

23. Entretien avec une personne interrogée, juillet 2020,Bujumbura.
24. Entretien avec une personne interrogée, juillet 2020, Bujumbura.

nombre de femmes activistes politiques et l'influence qu'elles ont sur le changement des conditions de vie des femmes dans la société"[25]. Le retard ou le faible niveau d'intégration de la dimension de genre dans toutes les dimensions de la vie nationale rend la notion de représentation féminine et de quotas peu attrayante pour les électrices.

Les femmes exercent leur droit de vote et d'éligibilité
Des défis persistants

Les défis politiques pèsent de manière disproportionnée sur les femmes que sur les hommes. En effet, diverses études montrent que la vulnérabilité politique ou tout autre type de vulnérabilité est exacerbée par les situations de tensions et de crises. Si les élections de 2020 ont été décrites comme fermées et tendues, elles ont nui à la participation politique des femmes malgré l'amélioration du cadre juridique national. Les femmes ont encore des difficultés à exercer leurs convictions politiques en votant pour un candidat ou un parti politique de leur choix, comme en témoigne l'une des femmes interrogées : "mon mari m'a fermement interdit de voter pour un parti autre que celui dont il est membre. Submergée par la peur, j'ai réalisé après le vote qu'il ne pouvait pas savoir pour quel candidat j'avais voté, mais il était malheureusement trop tard, et je suis sûre que je ne suis pas la seule à avoir vécu cela"[26]

D'autres femmes n'ont pas retiré elles-mêmes leur carte d'électeur, mais leurs maris l'ont fait, les ont conservées et ont désigné des mandataires pour voter à leur place. En d'autres termes, le droit de vote de ces femmes leur a été retiré. Les observateurs/observatrices de certaines provinces, comme Ruyigi et Bujumbura Rural, ont affirmé à juste titre que les votes par procuration étaient principalement ceux des femmes.

Les perceptions recueillies et analysées dans cet article nous permettent de percevoir un besoin de faire respecter la loi concernant la participation politique des femmes.

La difficulté d'accès des femmes aux postes à responsabilité a été l'un des principaux défis de l'organisation et du déroulement des élections de 2020. Pour que les femmes soient efficaces, elles doivent être présentes là où les décisions sont prises, là où les tâches réelles et difficiles sont traitées. En effet, l'observation générale pour les élections était que très peu de

25. Minani, P. 2011.7.
26. Entretien avec une personne interrogée.

femmes étaient membres et encore moins dans l'organe de gestion des élections, par exemple les "chefs" des bureaux de vote. Tout en reconnaissant qu'être une femme ne rend pas quelqu'un sensible aux besoins des femmes, l'impact est réel sur ceux qui défendent l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Les perceptions recueillies et analysées dans cet article nous permettent de percevoir un besoin d'appliquer la loi concernant la participation politique des femmes. Les femmes burundaises sont encore confrontées à des défis en ce qui concerne leur droit de vote et d'être élues pour réaliser leurs ambitions politiques de représenter les causes qu'elles défendent, même si le droit de vote et d'être élue est strictement autorisé par la Constitution et le code électoral. Il est donc compréhensible qu'il soit difficile d'atteindre le quota d'au moins 30 % de femmes car le processus électoral est encore miné par plusieurs limitations - principalement culturelles et structurelles lorsqu'il n'est pas atteint par cooptation. La plate-forme juridique est de la plus haute importance, mais la jouissance de ses droits nécessite le renforcement de la mise en œuvre des lois à différents niveaux.

Bibliographie

Rokhaya Aw-Ndiaye, Eugénie. Rapports hommes-femmes: les crises en Afrique sont-elles des ferments du changement ? Graduât Institutes Publication 2001

Minani, Pascasie. Intégration des femmes en politique au Burundi: quand le nombre n'est pas synonyme d'influence. Mémoire de maitrisée Mondialisation et développement international avec Spécialisation en Etudes des femmes, Université d'Ottawa, Canada, Automne 2011

Vandeginste, Stef. 2006. Théorie consociative et partage du pouvoir au Burundi. IOB Discussion Papers 2006.04, Universiteit Antwerpen, Institute of Development Policy (IOB)

Badie, Bertrand. L'Etat importé: L'occidentalisation de l'ordre politique. 12 Novembre 1992Broché

Cautres, Bruno et Anne Jadot, L' (in) decision électorale et la temporalité du vote, le moment du choix pour le premier tour de l'élection présidentielle 2007, Revue Française de Science Politique 2007/3-4 (Vol 57)

DT Agbalajobi.The Role African of Women in Peace Building and Conflict Resolution : Case of Burundi. Journal africain pour l'étude psychologique des questions sociales. Vol 12. No. 1-2 (2009)

Åshild, Falch. 2010. Women Political Participation and Influence in Post-conflict Burundi and Nepal.Peace Research Institute Oslo (PRIO) PRIO Paper May 2010.

Hirschy, Justine & Camile Lafont. Esprit d'Arusha, es-tulà? La démocratie Burundaise au risque des élections de 2015.Dans Politique Africaine 2015/1 (N° 137), pages 169 à 189

La Constitution de la République du Burundi de 2005 et 2018

Le Code électoral de 2009 et 2019

Osei, Anja. La connexion entre les partis et les électeurs en Afrique : le cas Ghanéen. Dans Politique africaine 2006/4 (N° 104), pages 38 à 60

Walby, Sylvia. Mesurer les progrès des femmes à l'ère de la mondialisation. Dans Revue internationale des sciences sociales 2005/2 (n° 184), pages 405 à 422

République Démocratique du Congo

Cet article présente les expériences des femmes lors des élections en République démocratique du Congo, en mettant l'accent sur les défis et les obstacles auxquels elles ont été confrontées pour participer pleinement à cet important processus.

© Cordaid

La participation des femmes aux élections en République démocratique du Congo

Dechy CHINYABUUMA

Les élections démocratiques constituent un processus central pour la consolidation de la paix et de la démocratie en République démocratique du Congo. La politique nationale du genre de la République démocratique du Congo affirme que la participation civique et politique des femmes est une priorité nationale essentielle, conformément à la Constitution, aux objectifs de développement durable et à la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies. En participant en tant qu'électrices et en tant que candidates, les femmes peuvent exercer leur droit de contribuer à la paix nationale et à la construction de l'État.

Les statistiques des inscriptions sur les listes électorales des élections précédentes montrent que les femmes représentaient 51% en 2006 alors qu'en 2011 elles représentaient 49,7% et 51%[27] en 2018. Par ailleurs, même si les femmes sont majoritaires dans la population, le nombre de candidates reste très inférieur à celui des hommes. Le nombre de femmes élues ne dépasse pas 10% dans les assemblées législatives nationales et provinciales.[28] Selon le rapport à mi-parcours de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) sur l'identification et l'enregistrement des électeurs, 41% des femmes se sont inscrites sur les listes électorales. Cela reflète la lenteur des progrès dans la promotion de

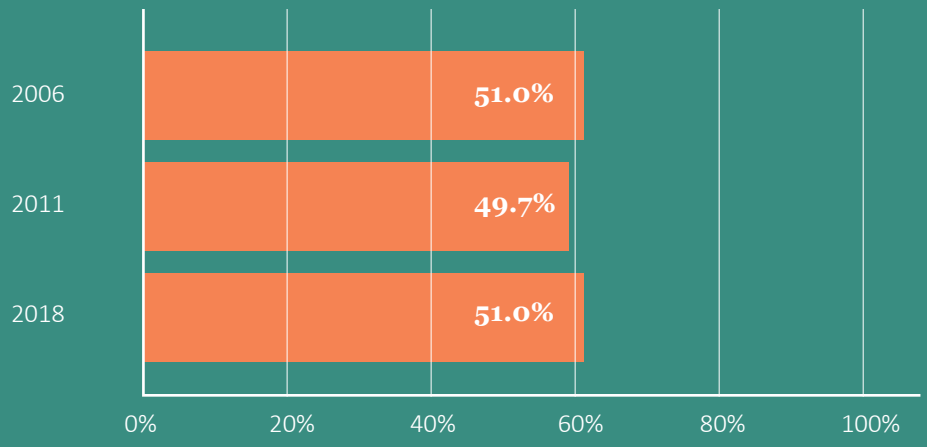

27. Mission Électorale de l'Union Européenne en République démocratique du Congo
Website: www.moeue-rdc.eu
28. écompte partiel des résultats de la présidentielle du 30 décembre 2018 en RDC, divulgué par un lanceur d'alerte, http://congoresearchgroup.org/wp-content/uploads/2019/01/imprim%C3%A9s.pdf, consultéLe 2 juillet 2020.

la participation politique et civique des femmes, en raison de plusieurs facteurs, dont l'environnement sociopolitique.

Le présent article analyse les expériences des femmes lors des élections en République démocratique du Congo, en mettant l'accent sur les difficultés et les obstacles qui les ont empêchées de participer pleinement à cet important processus. Il examine un large éventail de causes expliquant la faible représentation des femmes dans les rôles politiques de haut niveau, en notant les contraintes qui empêchent les femmes de progresser dans les rangs autant que les hommes.

Tracer le statut de la participation politique des femmes dans l'histoire de la RDC

L'histoire politique de la RDC a commencé à la fin du XIXe siècle, lorsque le roi de Belgique (Léopold II) a obtenu la reconnaissance internationale de l'État libre du Congo.[29] Au XVIIIe siècle, le roi Léopold II a pratiquement fait du Congo son royaume.

Tous les projets de développement devaient être financés par les fonds du roi et par des entreprises privées en Belgique. Entre 1890 et 1895, Léopold II a fait appel au gouvernement belge pour obtenir une aide financière pour le développement de ce qui était alors connu comme l'État libre du Congo. Son appel n'a été entendu qu'en 1901, lorsque le gouvernement lui a accordé un prêt gratuit- mais avec la compréhension que le gouvernement belge avait le droit d'annexer le territoire.[30]

Le droit d'annexer le territoire est devenu une réalité en 1909 lorsque le gouvernement belge a pris en charge l'administration

Le cadre historique de la gouvernance politique au Congo montre qu'au moment de l'indépendance la participation des femmes à la prise de décision publique était inexistante.

de l'État libre du Congo, mettant fin au système vicieux de travail forcé de Léopold. Cependant, le Congo était encore considéré presque exclusivement comme un champ d'investissement européen, et très peu a été fait pour donner au peuple congolais indigène un rôle significatif dans le gouvernement ou l'économie pendant l'ère coloniale.[31] Avant 1960, les Congolais ne participaient à aucun processus de décision politique. Le statut des femmes n'a pas progressé pendant ces années. Les hommes congolais, eux aussi, étaient paralysés par l'expérience coloniale et l'accès aux postes de direction en RDC était fortement limité. La plupart des décisions concernant la RDC

29. Il n'y a pas d'histoire politique importante documentée sur la RDC avant 1890, donc le statut des femmes dans la prise de décision politique n'est pas exploré dans ce contexte particulier.
30. B Gascoigne, "Congo Free State: AD 1885–1908", 2011 (available at http://www.hsitoryworld.net, as accessed On 15 February 2011).
31. G Bausch, Belgian administration in the Congo (London, Oxford University Press, 1961); and Columbia Electronic Encyclopedia, "Democratic Republic of Congo: History" (Columbia, Columbia University Press, 2007), pp. 1–6.

étaient prises en Belgique sans consulter la population locale.

Le cadre historique de la gouvernance politique au Congo montre qu'au moment de l'indépendance, la participation des femmes à la prise de décision publique était inexistante. Les femmes ne se sont impliquées dans la politique qu'en 1964, après la fin de la guerre civile[32]. Cette évolution est due à une prise de conscience du droit à la participation collective des hommes et des femmes au développement de la RDC. Deux ans après le "Coup d'état" de Mobutu Sese Seko en 1965, les femmes ont été autorisées à participer aux élections de 1967.[33] Mobutu Sese Seko, président de l'époque, a ensuite nommé Sophie Kanza, première femme congolaise à occuper un poste ministériel. Il s'agissait d'un geste novateur et de la première nomination d'une femme politique congolaise à un poste de direction. Catherine Nzunzi wa Mbombo est une autre nomination de haut profile, au niveau de Premier ministre de la province. Elle a été Premier ministre de la province de Kinshasa et est ensuite devenue Premier ministre de la province du Bas-Congo. Elle a ensuite occupé divers portefeuilles ministériels sous les gouvernements de Mobutu et de Laurent Désiré Kabila. Parallèlement, le nombre de femmes membres du parlement augmente également. Malgré ces progrès, l'émancipation des femmes dans les hautes sphères du gouvernement n'a pas changé l'inégalité des sexes à la base. À l'époque, rien n'était inscrit dans la constitution pour garantir que les droits des femmes soient élevés au niveau de ceux des hommes. Les femmes étaient toujours à la traîne en termes de participation politique et de prise de décision publique.

Entre le milieu et la fin des années 1980, il n'y a pas eu d'avancées majeures dans la participation des femmes à la politique en raison de la centralisation du pouvoir entre les mains de la dictature dominée par les hommes. La transformation des femmes dans la prise de décision politique n'a commencé à progresser qu'après 1990, lorsque le processus démocratique a commencé à s'améliorer. De nombreuses femmes en RDC se sont impliquées dans divers secteurs de développement en dehors de l'environnement domestique. Leur participation ne s'est pas seulement manifestée dans les partis politiques mais aussi dans d'autres secteurs tels que les médias, les organisations non gouvernementales (ONG) et les postes de direction dans les entreprises privées et le gouvernement. Depuis 1987, diverses ONG de femmes et des réseaux de femmes ont été créés en RDC et ils sont activement impliqués dans la promotion des droits des femmes. La majorité des femmes qui dirigent ces ONG ont reçu une éducation tertiaire en RDC.

Dans le but d'améliorer la participation des femmes congolaises à la prise de décision politique, "plusieurs [ONG] ont décidé

32. Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, "Introduction : Comment évaluez-vous le niveau de participation des femmes à la prise de décision en Afrique ?" 1999 (disponible sur http://www.esaconf.un.org,
33. A Karam and J Lovenduski, "Women in parliament: Beyond numbers", 2008 (available at http://archive.idea.int/women/parliament/index.htm, as accessed on 28 February 2008).
34. Pour des informations sur les ONG de femmes en RDC, voir http://www.psi.org/democratic-republic-congo.

de continuer avec l'échange des idées et elles ont créé un réseau appelé Caucus des Femmes avec des représentantes dans les 11 provinces de la RDC"[34] qui a donné naissance à une autre organisation similaire appelée Cadre Permanent de Concentration de la Femme Congolaise (CAFCO). La création de cette ONG dirigée par des femmes a favorisé la participation des femmes aux partis politiques et bon nombre des femmes qui sont aujourd'hui en politique ont commencé leur politisation dans des ONG à travers le pays.

Ces initiatives transformatrices en matière de genre ont été complétées par les premières élections démocratiques organisées en 2006, après 48 ans d'indépendance. Quatre femmes ont été inscrites comme candidates possibles à la présidence, ce qui a motivé d'autres femmes à s'engager dans l'activité politique.

La période 2002-2006 a été une phase de transformation politique au cours de laquelle il a été envisagé d'inclure l'égalité des sexes dans la Constitution de la RDC. La Constitution de la RDC nouvellement adoptée en 2006 stipule que "les hommes et les femmes doivent participer de manière égale à la prise de décision politique". Selon l'article 12, tous les citoyens congolais, qu'ils soient hommes ou femmes, sont "égaux devant la loi et sont protégés par elle". Cela signifie qu'il ne doit y avoir aucune discrimination en termes de genre ou d'orientation sexuelle. Malgré cela, la pratique en termes de participation des femmes dans les différentes sphères du gouvernement ne reflète pas les stipulations de la Constitution"[35].

35. DRC, "Constitution de la République Démocratique du Congo" (Kinshasa, Gombe, 2006)

© R

Obstacles à la participation des femmes au processus électoral

Les femmes jouent un rôle essentiel dans la consolidation de la paix en RDC. Cependant, plusieurs obstacles entravent la participation des femmes aux processus électoraux. Bien que des opportunités se soient ouvertes pour une plus grande implication des femmes dans le processus électoral et la politique, il reste des barrières considérables.

Des défis existent à chaque étape de la participation des femmes au processus électoral. L'obstacle initial, et peut-être le plus important, à la participation politique des femmes est le manque de confiance en soi et d'assurance pour aspirer à des postes de direction. Cela est dû en grande partie à la marginalisation culturelle qui a restreint les droits et les opportunités des femmes et sous-évalué leur rôle potentiel dans la société. La société congolaise reste largement dominée par des hiérarchies patriarcales traditionnelles et religieuses. Bien que plus extrêmes dans les zones rurales et isolées, ces pratiques empêchent effectivement les femmes de chercher à participer à la prise de décision. Les femmes sont reléguées aux rôles traditionnels de pourvoyeuses de soins au sein du foyer, ce qui se traduit souvent par des mariages arrangés et des grossesses précoces, qui donnent aux femmes le sentiment d'être prises au piège avec peu de droits. Les exigences des responsabilités familiales et domestiques empêchent souvent les femmes d'envisager de participer au processus électoral et à la politique. La

La société congolaise reste largement dominée par des hiérarchies patriarcales traditionnelles et religieuses. Bien que plus extrêmes dans les zones rurales et isolées, ces pratiques empêchent effectivement les femmes de chercher à participer à la prise de décision.

Malgré leurs engagements publics à promouvoir la participation des femmes dans les structures des partis et en tant que candidates aux élections, les femmes voient régulièrement leurs ambitions frustrées.

charge de s'occuper de la famille fait qu'il est impossible pour les femmes de se distinguer dans la vie publique, même si elles sont qualifiées et capables. Cette situation est renforcée par la crainte des femmes d'être rejetées ou même violées par leur mari et leur famille si elles s'efforcent d'entrer en politique.

En raison des lacunes dans la portée des programmes d'éducation civique en cours, de nombreuses femmes n'ont toujours pas une compréhension de base du système politique et du rôle du gouvernement. Cela les empêche de connaître leurs droits et de savoir comment les revendiquer, et d'apprécier comment les élections peuvent les aider à saisir les opportunités disponibles. Le manque d'éducation civique de base des femmes renforce l'idée traditionnelle que la politique est une "affaire d'hommes" et il est beaucoup moins probable qu'elles votent pour des candidates- si elles le font.

Les femmes qui ont surmonté ces barrières "internes" et qui aspirent à une plus grande participation politique se heurtent aux attitudes discriminatoires des détenteurs du pouvoir social et politique. Les partis politiques dominés par les hommes contrôlent la sphère politique officielle. Malgré leurs engagements publics à promouvoir la participation des femmes dans les structures des partis et en tant que candidates aux élections, les femmes voient régulièrement leurs ambitions frustrées.

Les grands partis politiques dominent le système politique en République démocratique du Congo, laissant très peu de place aux candidats indépendants. Cela signifie que s'assurer le soutien d'un parti est vital pour les chances des aspirants candidats. En l'absence de quotas formels, les principaux partis politiques du Congo se sont volontairement engagés à sélectionner

au moins 30 % de candidates, mais ils n'y sont absolument pas parvenus. Les partis ont fait peu d'efforts pour identifier et former des femmes compétentes parmi leurs membres et ont tendance à les cantonner dans des "Ligues féminines" qui ont très peu d'influence. On peut dire la même chose des jeunes membres qui aspirent à se présenter aux élections et qui ont le potentiel de sortir des mentalités traditionnelles.

La loi ne protège donc pas les femmes aspirant à des postes politiques contre la cyberviolence.

En tant qu'électrices, candidates et observatrices potentielles des élections, les femmes ont le droit d'occuper des postes de direction. Pour cette raison, l'intégration des principes de genre dans les processus électoraux ne doit pas se réduire à une sensibilisation accrue des femmes en tant qu'électrices, étant donné leur nombre important, mais doit également se concentrer sur la promotion de la participation des femmes aux processus électoraux en tant que candidates, observatrices, témoins des partis politiques et membres de l'administration électorale.
En 2006, la RDC a organisé ses premières élections démocratiques et transparentes après 40 ans. Bien que la nouvelle Constitution adoptée par référendum incluait, pour la première fois noir sur blanc, le principe de la représentation égale des hommes et des femmes, la loi d'application de cette parité n'a pas été adoptée à temps pour obliger les partis politiques à présenter des listes électorales comportant un nombre égal de candidats féminins et masculins.[36]

Le fait qu'en RDC, le pouvoir soit toujours perçu comme étant entre les mains des hommes et que les femmes soient culturellement considérées comme inadaptées à la scène publique a également eu un impact sur l'élection des femmes politiques. A chaque élection, les femmes ont du mal à se faire accepter publiquement. Leur personnalité est salie par de fausses accusations, et la publication de photos et de vidéos compromettantes sur Internet ou via Bluetooth est un moyen de les décourager et de ternir leur image dans l'esprit de l'électorat congolais.

En ce qui concerne les violations de la vie privée, les lois congolaises ne reconnaissent pas le caractère sacré du courrier personnel, qui peut inclure les e-mails. Les dispositions du code pénal stipulent que la diffamation est applicable si les journaux publient de fausses informations. Cependant, dans la plupart des cas, seuls les citoyens influents et les politiciens vont au-delà de leur droit de réponse et ont recours au système juridique pour faire valoir leurs droits. La loi ne prévoit pas le vol de données, qui relève du détournement de biens appartenant à autrui, car tout type de fraude est classé par le Code pénal. Dans le cas de la publication sans consentement, il n'y a pas de véritable détournement puisque les données existent toujours et sont accessibles à leur propriétaire. La loi ne protège donc pas les femmes aspirant à des postes politiques contre la cyber-violence.

36. voir RDC, commission électorale Indépendante (Kinshasa, CEI, 2008)]

© Friends of Europe

Conclusion

Les femmes en RDC disposent d'atouts qui peuvent contribuer efficacement à améliorer leur participation au processus électoral, notamment en augmentant le taux d'inscription des femmes au processus. Il s'agit notamment de l'implication des femmes dans les activités communautaires sur la base du volontariat et de leur forte capacité de mobilisation autour des questions communautaires. L'appartenance des femmes aux réseaux d'organisations féminines et l'existence d'associations confessionnelles au sein desquelles les femmes peuvent inciter les autres à voter pour les femmes constituent une opportunité précieuse. Ces atouts sont également soutenus, d'une part, par l'émergence d'une sensibilisation aux droits des femmes au sein des organisations féminines et, d'autre part, par la présence des femmes dans les partis politiques et leur intérêt à concourir pour des postes électifs ainsi qu'à participer à la prise de décision.

Confronté à cette réalité, une action décisive doit être entreprise à tous les niveaux par le gouvernement, qui a le devoir de donner vie à la constitution ; par la Commission électorale et les partis politiques, dont les objectifs démocratiques et les postes de décision doivent refléter la diversité du pays; par les ONG qui s'attaquent aux pratiques et normes culturelles discriminatoires à l'égard des femmes, ainsi que par les femmes, qui doivent soutenir la participation d'autres femmes à toutes les étapes des processus électoraux.

References

Aryee, Joseph. 2002. " Les élections générales et le second tour présidentiel de 2006 en RD Congo : An Overview".Democratization 9, 2 : 148-174.

The 1996 General Elections and Democratic Consolidation in Congo Accra : Département des sciences politiques, Université du Ghana, Legon.

PT Tanga, "he women are coming : Women's participation in Lesotho local governance", Advancing Women in Leadership Online Journal, 28, 2008, p. 6.

Bianchi, M. Suzanne. Et al. Est-ce que quelqu'un fait le ménage ? Tendances de la division sexuelle du travail domestique. Un article de journal dans Forces sociales. Vol. 79, n° 1 (sept. 2000), pp. 191-228. L'Université de Caroline du Nord. Département de sociologie.

A Karam et J Lovenduski, « Women in Parliament : Beyond numbers », 2008 (disponible à l'adresse ttp://archive.idea.int/women/parliament/index.htm, consulté le 28 février 2008).

Ahmed, D.A., & Arahial A. (2013). Les défis est confrontée à la participation politique des femmes (étude du cas de la Jordanie). Revue internationale des sciences humaines et appliquées.

Ouganda

Cet article se concentre sur les opportunités et les contraintes de la participation des femmes aux processus électoraux en Ouganda. À l'aide des données disponibles, il passe en revue les opportunités disponibles et les obstacles directs et indirects à la participation des femmes aux processus électoraux.

© Women's International Peace Centre

Les femmes et les élections en Ouganda

Opportunités et contraintes

Perry ARITUA

Introduction

Des élections régulières, libres et équitables offrent aux citoyens l'occasion de choisir périodiquement leurs dirigeants et aux dirigeants de renouveler leur légitimité à diriger. La Constitution ougandaise et les lois subsidiaires relatives aux élections aident la participation des femmes aux processus électoraux sur un pied d'égalité avec les hommes. Les Ougandaises de l'âge de 18 ans et plus qui sont inscrites sur les listes électorales peuvent voter aux élections, se présenter comme candidates, se porter volontaires comme agents de partis politiques et travailler comme agents électoraux.

Une expression importante de l'agence des femmes est leur participation politique et leur capacité à s'engager pleinement dans la vie publique. Le Rapport sur le développement dans le monde de la Banque mondiale sur l'égalité des sexes et le développement (WDR, 2012) a identifié la voix, l'agence et la participation des femmes comme une dimension clé de l'égalité des sexes et comme une priorité politique majeure. L'agence, telle que définie dans le RDM, 2012, est la capacité d'utiliser les dotations pour profiter des opportunités afin d'obtenir les résultats voulus.

Le présent article se concentre sur les opportunités et les contraintes de la participation des femmes aux processus électoraux en Ouganda. À l'aide des données disponibles, il examine les possibilités offertes et les obstacles directs et indirects à la participation des femmes aux processus électoraux. Enfin, l'article identifie les priorités pour le travail futur pour que les femmes obtiennent le droit à un traitement égal à celui des hommes pour participer aux processus électoraux en Ouganda.

Les opportunités aux femmes de participer aux processus électoraux

La Constitution ougandaise a intégré plusieurs dispositions relatives à la participation des femmes aux processus électoraux de cadres internationaux et régionaux, notamment la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, article 21(1);[37] la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW);[38] la Déclaration et le Programme d'action de Beijing (1995), qui a défini 12 objectifs stratégiques et des domaines d'action essentiels, notamment "Les femmes au pouvoir et dans la prise de décision", et les Stratégies prospectives d'action et le Programme d'action de 1985 de Nairobi (1993), qui affirment que "les droits des femmes sont des droits humains". Parmi les autres cadres qui élucident la participation des femmes à la prise de décision comprennent les résolutions 1325 (2000) et 1889 (2009)[39] du Conseil de sécurité des Nations unies; le Protocole de l'Union africaine (UA) à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique, 2000 ; et la Charte africaine des élections, de la démocratie et de la gouvernance, qui prévoient la parité des sexes - représentation 50/50 des hommes et des femmes au parlement, comme réaffirmé dans la Déclaration solennelle de l'UA sur l'égalité des sexes, 2004.

Les objectifs nationaux et les principes directeurs de la politique de l'État de la Constitution ougandaise constituent le cadre juridique cardinal de la participation des femmes aux processus électoraux.[40] L'objectif VI et l'article 33(5) de la Constitution sont des articles importants pour les droits des femmes à participer aux processus électoraux en Ouganda.[41] L'article 78 (1) (b) prévoit l'élection d'une femme représentante pour chaque quartier, tandis que l'article 180(2) (b) prévoit qu'un tiers des membres de chaque gouvernement local soit réservé aux femmes.

La politique d'action positive inscrite dans la Constitution pour la représentation des femmes au niveau du Parlement et des conseils locaux a permis à un plus grand nombre de femmes d'accéder à la politique traditionnelle et aux postes clés du gouvernement.[42] Au niveau mondial, la position de l'Ouganda en termes de représentation des femmes au parlement est de 33 sur 190 pays,[43] tandis qu'au sein du continent africain, l'Ouganda est en 9e

37. Toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis.
38. La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes sert de base à la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes en garantissant aux femmes l'égalité d'accès et de chances dans la vie politique et publique, y compris le droit de vote et d'éligibilité à des fonctions publiques.
39. Les stratégies prospectives de Nairobi et le programme d'action prévoient la participation active des femmes à des postes de direction visant à prévenir les conflits et à garantir la protection des droits des femmes et des filles.
40. L'objectif VI des objectifs nationaux et des principes directeurs de la politique de l'État de la Constitution ougandaise prévoit un équilibre entre les sexes et une représentation équitable des groupes marginalisés dans toutes les institutions gouvernementales.
41. L'article 33(5) de la Constitution ougandaise prévoit une action positive en faveur des groupes marginalisés en raison de leur sexe, de leur âge, de leur handicap ou de toute autre raison liée à l'histoire, à la tradition ou à la coutume, afin de corriger les déséquilibres dont ils sont victimes.
42. Le rapport du Groupe Femmes pour la démocratie (2016) sur les femmes dans le processus électoral ougandais : Dresser les tendances positives et les déficits persistants dans le processus électoral ougandais.
43. Union interparlementaire (2019)

position sur 54 pays. Outre la participation des femmes au processus électoral en tant que candidates, les lois ougandaises consacrent les droits des femmes à participer au processus électoral comme des agents de parti, administratrices électorales et observatrices électorales.

En tant que candidates, les femmes ne se battent pas seulement pour des postes de discrimination positive, mais aussi pour les sièges ouverts, connus localement sous le nom de "sièges directs", qui, par défaut, sont réservés aux hommes. Quelques femmes se sont également positionnées pour le poste élu de la présidence et se sont présentées depuis 2006. Aucune des trois femmes qui se sont présentées au poste de président depuis 2006 n'a été élue.

En termes de soutien aux femmes candidates, les partis politiques comme le National Resistance (NRM) et le Forum for Democratic change (FDC) apportent un soutien financier et en nature aux femmes candidates. Les deux partis paient les frais de nomination des nouvelles candidates et le FDC imprime également un certain nombre d'affiches pour ses candidates. L'accès limité aux ressources pour les femmes candidates rend donc ces incitations importantes pour encourager les femmes à se présenter aux élections.

Le tableau 1 présente la participation des femmes en tant que candidates au niveau parlementaire depuis 1989. Comme le montre le tableau, grâce à l'action positive , il y a une augmentation du nombre de femmes au Parlement .

© Todd Heisler / The New York Times

Table 1: Women in Uganda's Legislature (1989-2016)

Tableau 1 : Femmes au sein de l'assemblée législative de l'Ouganda (1989-2016)

Année	Districts	Assemblée	Action affirmative	Siège ouvert	Autres	Total des femmes	Total des hommes	Total des parlementaires	% femmes	% hommes
1989	39	Conseil national de resistance	39	2	9	50	230	280	18	82
1994	39	Assemblée constituante	39	8	3	50	236	236	17	83
1996	39	parlement	39	8	4	51	276	276	19	81
2001	56	parlement	56	3	6	75	304	304	24	76
2006	79	parlement	79	14	1	100	319	319	31	69
2011	112	parlement	112	11	8	131	375	375	35	65
2016	112	parlement	112	18	9	139	428	428	33	67

Source: Madanda A. (2016). Inclusion and Exclusion in 2016 General Elections: The Case of Gender Equality. Forthcoming in J. Oloka Onyango & J. Ahikire (eds.) Controlling Consent: Uganda's 2016 Elections.

En tant qu'électeurs, l'article 59 de la Constitution prévoit le droit de vote pour tous les citoyens âgés de plus de 18 ans et inscrits sur les listes électorales. Alors, il y a eu beaucoup de femmes qui ont participé aux rassemblements pendant les campagnes électorales de 2016. Les femmes électrices ont été enthousiastes par les messages de campagne et les promesses des candidats aux électeurs, ce qui a éclairé leurs décisions de vote. [44]

Associée au cadre juridique et surtout à cause de l'action positive inscrite dans la Constitution, la sensibilisation civique créée principalement par les organisations de défense des droits des femmes a augmenté le nombre de femmes qui se présentent aux élections, notamment au niveau du Parlement et des conseils locaux en Ouganda.[45] Une dynamique positive pour la participation des femmes au processus électoral améliore des attitudes de la communauté envers l'engagement actif des femmes dans les processus électoraux aux niveaux différents, y compris la représentation politique aux niveaux supérieurs. Cette évolution a été attribuée aux bonnes qualités de leadership des femmes, comme le fait d'être fiable et d'être attentive de leurs communautés.[46]

Les réseaux sociaux ont également augmenté l'accès à l'information pour les femmes et les donner une plate-forme pour qu'elles participent aux processus électoraux. Les réseaux sociaux constituent une plate-forme de médias de masse importante pour la participation des femmes aux processus électoraux, car, pendant les élections de 2016, les femmes ne représentaient que 14 % des sources de récits de campagne dans les médias traditionnels.[47] En tant qu'agents électoraux, trois sur sept commissaires des commissaires électoraux actuels sont des femmes. S'il existe des opportunités légales pour la participation des femmes au processus électoral, il existe également des contraintes que les femmes continuent de vivre l'expérience.

Contraintes

Marginalisation des femmes dans la prise de décision

Malgré les progrès réalisés dans la participation des femmes aux processus électoraux en Ouganda, les problèmes de discrimination et de marginalisation demeurent. En particulier, les femmes restent en marge du processus décisionnel et sont confrontées à des obstacles spécifiques qui rendent le terrain électoral inégal pour les femmes et les hommes. Pour les femmes, il existe des facteurs sociaux, culturels, économiques et politiques critiques qui ont un impact unique sur leur parcours électoral, en créant ainsi des déficits persistants.[48]

44. Madanda A. 2016 Inclusion and Exclusion in 2016 General Elections: The Case of Gender Equality. Forthcoming in J. Oloka Onyango & J. Ahikire (eds.) Controlling Consent: Uganda's 2016 Elections.
45. Ibid
46. Ibid
47. Ibid
48. Madanda A. 2016

Les femmes candidates politiques sont censées négocier des attitudes et des pratiques discriminatoires au niveau familial, au sein des partis politiques et dans leurs communautés. Au niveau familial, elles doivent obtenir l'approbation et le soutien de la famille, ce qui leur est souvent refusé. Au niveau des partis politiques, la préférence est donnée aux hommes, et les frais de nomination élevés sont généralement prohibitifs. En effet, certaines femmes ont déclaré avoir besoin d'un "parrain masculin fort" au sein du parti politique pour être prises au sérieux. Les partis politiques sont eux-mêmes les gardiens de la participation effective des femmes à la politique électorale. En absence de Ligues de femmes fortes, les procédures de nomination des partis politiques sont souvent peu transparentes, cela entrave la nomination des femmes ou les contraignant à donner le ticket de nomination à un homme. En outre, la possibilité que les femmes subissent des violences sexuelles et basées sur le genre est fortement accrue à l'approche et pendant les élections.[49]

Une mauvaise application des lois sur la participation des femmes en tant que candidates à des sièges ouverts

Le cadre juridique sert de base pour tenir le gouvernement ougandais responsable de la protection et de la promotion des droits des femmes, y compris de leur participation aux processus électoraux. Bien que les lois soient largement progressistes, leur mise en œuvre reste un défi, en partie à cause des normes et pratiques sociétales qui s'écartent du cadre juridique et qui sont encore suivies dans différentes parties de la société ougandaise. Par exemple, dans certains districts, en particulier dans les zones rurales, les hommes déterminent les femmes candidates, même pour les sièges de l'action positive.

Les sièges ouverts pour les membres du parlement ont maintenant été nommés en termes très clairs - "le siège des hommes". Le siège ouvert est ce qu'il devrait précisément être - ouvert. Au lieu de cela, le siège est maintenant ouvert uniquement aux hommes et fermé aux femmes. Cela se reflète dans le faible nombre de femmes qui se présentent aux élections pour les sièges ouverts et dans le faible taux de réussite des femmes qui se présentent.

Le tableau 2 illustre la situation des femmes qui ont concouru sur le siège ouvert au niveau du président, du parlement et du Chefs de district lors des élections de 2016.[50]

La multiplicité des rôles de genre où les femmes sont fournisseurs, gestionnaires, et s'occuper des enfants, leur laisse peu de temps pour participer efficacement aux processus électoraux. Cette situation est aggravée par les longues distances à parcourir pour se rendre aux centres d'inscription des électeurs et aux bureaux de vote, ainsi que par les longues files d'attente. Le manque d'accès à des informations électorales opportunes et ciblées sur les femmes est également un facteur important de la participation insuffisante des femmes. [51]

49. Ibid
50. Madanda A. 2016
51. The Uganda Electoral Commission Gender Strategy (2019)

Table 2: 2016 Contestants for Open Seats by Sex

Post	No. of Candidates	No. of Females	No. of Males	% of Females in the race	% of Males in the race
President	8	1	7	12.5	87.5
Open MP Seat	1,314	90	1,224	6.8	93.2
District / City Chairperson	376	9	367	2.4	97.6
Total	**1,698**	**100**	**1,598**	**5.9**	**94.1**

Source: Electoral Commission of Uganda

Manque de femmes ayant une voix et une reconnaissance du nom se présentant comme candidates à la présidence

Au niveau présidentiel, lors des élections de 2016, les communautés ont exprimé leur frustration que les femmes qui ont une visibilité et une voix ne se présentent pas à l'élection. En conséquence, pour les candidats à la présidence en 2016, une femme, Maureen Kyalya s'est présentée mais peu de gens la connaissaient ou parlaient d'elle. Selon le rapport du Groupe des Femmes pour la Démocratie (WDG) sur les élections de 2016, les hommes et les femmes interrogés ont informé les chercheurs que les électeurs disaient qu'ils auraient voté pour la femme présidente du Parlement si elle s'était présentée à la plus haute fonction. D'autres ont demandé: "Pourquoi Kadaga [alors présidente du Parlement] ne peut-elle pas devenir la prochaine présidente de la République ?" [52]

D'après le rapport du WDG, la majorité des personnes interrogées ont estimé qu'elles n'avaient aucun problème à confier à des femmes capables et volontaires des postes politiques clés, y compris la présidence du pays (55 %), en tant que membres du Parlement (93 %), présidentes du Conseil local V (78 %) et présidentes du Conseil local III (76 %).[53] Toutefois, en termes de classement, les personnes interrogées ont estimé qu'il était préférable pour les femmes de se présenter aux élections en tant que membres du Parlement, puis en tant que présidentes du Conseil local V, présidentes du Conseil local III et enfin en tant que présidentes.[54] Cela

52. Madanda A. 2016
53. Ibid
54. Madanda A. 2016

montre que la société préfère toujours que les hommes occupent des postes de direction aux niveaux supérieurs de prise de décision. Il reste du travail à faire pour changer les attitudes et les croyances concernant la place des femmes dans le leadership politique.

Les médias ont des préjugés à l'égard des femmes comme des candidates et électrices

Les reportages et la couverture des femmes candidates et des femmes en tant que sources d'information pendant les élections sont encore faibles. Lors des élections de 2016, les femmes ne représentaient que 14 % des sources de récits de campagne dans les différents médias.[55] Par conséquent, moins de voix de femmes pendant les élections ont été capturées dans les médias. Cela affecte la prise de décision des citoyens sur le type de candidats à élire, les questions sur lesquelles les femmes candidates se positionnent et les préoccupations des citoyennes.

En outre, l'éducation généralisée des électeurs par le biais des médias électroniques ne tient pas compte de l'accès restreint des femmes aux médias de masse, associé aux perceptions dominantes selon lesquelles la politique est un domaine masculin. En outre, les normes patriarcales confèrent encore aux hommes le pouvoir de dicter et d'imposer leurs opinions politiques aux femmes dans leurs foyers respectifs, réduisant ainsi les femmes au silence.

La violence à l'encontre des femmes lors des élections

La violence est une contrainte majeure à la participation des femmes au processus électoral. En tant que candidates, certaines participantes aux élections de 2016 ont noté que lorsqu'une femme progresse dans sa carrière politique, elle est toujours fortement critiquée ou intimidée et étiquetée comme un échec dans son mariage, car il existe une croyance selon laquelle les femmes politiques qui réussissent négligent leur mari et leur famille.[56] Les femmes agents de partis rapportent qu'elles sont soumises à un langage vulgaire, à des agressions et à des intimidations.[57] Les femmes agents et supporters des candidat(e)s ont indiqué les insultes et les agressions contre les femmes n'étaient pas prises au sérieux dans la société, ce qui a eu pour effet de dissuader de nombreuses femmes de se présenter aux élections.[58]

En fait, la violence contre les femmes est l'un des principaux obstacles à la participation des femmes à la politique. Qu'il s'agisse de menaces ou de violences réelles au sein de la famille ou en public, la violence mine la confiance des femmes et leur capacité à participer aux activités civiques et politiques telles que la course à la direction et/ou le vote pour les candidat(e)s de leur choix. [59]

55. Rapport final d'observation électorale sur les élections de 2016 en Ouganda du Réseau des observateurs électoraux citoyens.
56. Madanda A. 2016
57. Ibid
58. Ibid
59. Stratégie de genre de la Commission électorale ougandaise

Les priorités des parties prenantes pour assurer la participation des femmes aux processus électoraux

Commission électorale

L'éducation des électeurs doit inclure une variété d'initiatives dont les messages et les méthodes de diffusion tiennent compte des contextes socioculturels et de l'hétérogénéité de la société ougandaise. Cela implique de revoir le manuel d'éducation des électeurs de la Commission électorale pour s'assurer qu'il tient compte de la dimension de genre et qu'il aborde les facteurs qui affectent l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes lors de leur participation au processus électoral.

La Commission électorale (EC) doit utiliser son mandat de surveillance pour encourager les partis politiques à promouvoir l'égalité des sexes dans leurs structures et activités.

C' est la responsabilité de l'EC de s'assurer que le processus électoral se déroule dans un environnement sûr et sécurisé qui facilite la pleine participation des citoyens - femmes et hommes, jeunes et vieux - et l'exercice de leurs droits fondamentaux. Le pouvoir de l'EC, qui implique d'assurer la liaison avec les organes de sécurité pour maintenir l'ordre public, va de pair avec une responsabilité équivalente, celle de conserver le contrôle et la gestion

© Gonzalez Farran

d'ensemble du processus électoral, conformément à son mandat. Il est essentiel de trouver cet équilibre pour promouvoir l'égalité des sexes et la participation des femmes à la vie politique.[60]

L'EC doit s'assurer que lors de la conception des exercices de collecte de données, une catégorie pour le "sexe" est toujours inclue comme l'un des champs de données/variables. Les données relatives à l'inscription des électeurs, à la participation électorale et à l'inscription des candidats doivent toutes être ventilées par sexe et, dans la mesure du possible, tenir compte d'autres intersections multiples de la discrimination telles que l'âge, la race, la religion et le handicap. Ces données sont importantes pour la Commission européenne, le gouvernement et les autres parties prenantes aux élections, car elles permettent d'évaluer la participation des hommes, des femmes et des jeunes aux processus électoraux et d'informer les politiques et les programmes liés aux élections. [61]

L'EC doit développer et gérer des plate-formes multipartites dessiné pour mobiliser un large soutien en faveur de la promotion de la participation populaire à la politique, en particulier pour les groupes marginalisés, notamment les femmes et les jeunes. L'EC doit mettre en place un système de signalement des violences liées aux élections, en particulier à l'égard des femmes, et inclure ces informations dans le rapport sur les élections - en ventilant les données par sexe et par âge.

60. Stratégie de genre de la Commission électorale ougandaise
61. Ibid

L'EC doit également travailler avec les OSC qui renforcent la participation des femmes aux processus électoraux afin de délivrer des messages spécifiques aux femmes et aux hommes sur les droits des femmes candidates, notamment pour les sièges ouverts, en tant qu'électrices, en tant qu'agents des partis et en tant qu'observatrices. Cela devrait inclure des messages sur les droits des femmes en tant qu'électrices de faire leurs propres choix et d'exercer le droit de voter en secret.

Acteurs non étatiques et autres parties prenantes

La documentation, la mise à jour et l'utilisation régulières de données ventilées par sexe dans toutes les institutions concernées par les élections, comme les partis politiques et les médias, permettront aux acteurs d'évaluer les progrès, les lacunes et les meilleures pratiques en matière d'égalité des sexes dans les processus électoraux.

Les partenaires qui soutiennent le travail des partis politiques doivent exiger une évaluation régulière des partis en matière d'égalité des sexes et plaider en faveur de plans d'action pour l'autonomisation des femmes afin de combler les lacunes.

Les organisations de la société civile doivent continuer à fournir un soutien technique aux partis politiques afin de renforcer l'égalité entre les sexes dans les partis.

En guise de conclusion, même si l'Ouganda a fait des progrès relatifs en ce qui concerne la participation active des femmes aux processus électoraux, il reste encore beaucoup à faire pour que les lois progressistes sur l'égalité des sexes dans les processus électoraux correspondent à la pratique. Pour cela, il faut que les dirigeants du gouvernement, les partis politiques, la Commission électorale, les médias et les OSC s'engagent à œuvrer en faveur de l'égalité des sexes dans les processus électoraux en Ouganda.

Références

Gouvernement de l'Ouganda. Constitution de la République de l'Ouganda, 1995

Déclaration universelle des droits de l'homme, 1948

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)

Déclaration et programme d'action de Beijing, 1995

Stratégies prospectives d'action de Nairobi et Programme d'action, 1993

Résolution 1325 (2000) et 1889 (2009) du Conseil de sécurité des Nations unies

Protocole de l'Union africaine (UA) à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique, 2000

Réseau d'observateurs électoraux citoyens- Ouganda. 2016. Rapport final d'observation électorale sur les élections de 2016 en Ouganda.

Union interparlementaire, 2019

https://data.ipu.org/women-ranking

Madanda, Aramanzan. 2016. Inclusion et exclusion dans les élections générales de 2016 : le cas de l'égalité des sexes, à paraître dans J. Oloka Onyango & J. Ahikire (eds.) Controlling Consent : Uganda's 2016 Elections.

La stratégie de genre de la Commission électorale ougandaise, 2019

Groupe Femmes et Démocratie. Rapport sur les femmes dans le processus électoral ougandais : Cartographie des tendances positives et des déficits persistants dans le processus électoral ougandais. 2016.

Ouganda

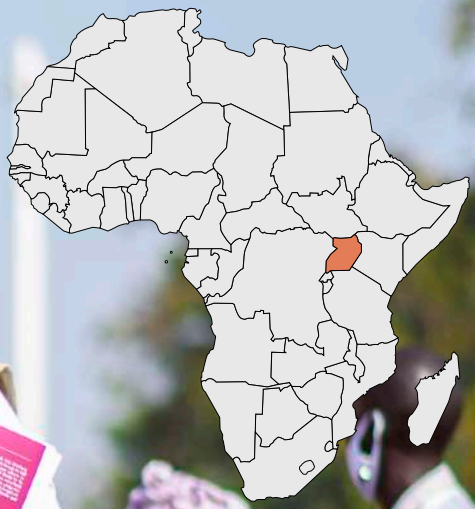

Cet article décrit le rôle du WSR Ouganda 2021 dans la promotion de la paix avant, pendant et après les récentes élections générales.

© Women's Situation Room Uganda

Combler les lacunes

Un mécanisme dirigé par des femmes pour promouvoir la paix lors des élections ougandaises de 2021

Pauline Kahuubire

Les périodes électorales confirment souvent le profond sexisme des pays et fournissent également la preuve que la discrimination à l'égard des femmes et des groupes marginalisés continue d'exister. Dans le cas de l'Ouganda, les sujets qui préoccupent les femmes étaient notablement absents des campagnes présidentielles de 2021. Comment se fait-il que des questions politiques aient été abordées mais que les besoins et les demandes de la moitié de la population du pays n'aient pas été pris en considération? [62]

Il y a quelques points positifs. Imaginez que les femmes soient incluses dans chaque phase du cycle électoral, y compris pour maintenir la paix pendant le processus en interrogeant les normes patriarcales et les autres inégalités structurelles qui sont généralement au cœur des disputes et des conflits. Imaginez un mécanisme qui permette aux femmes de participer à la sphère politique dans une perspective de consolidation de la paix, et pas seulement comme un simple exercice de case à cocher, mais un mécanisme qui promeut et valorise le pouvoir de leur agence dans des contextes fragiles, conflictuels et post-conflit. Un lieu où la participation des femmes à la médiation et à la résolution des conflits ne serait pas fondée sur la perception des rôles de genre, mais sur leur capacité à être de précieux agents de changement, et où elles seraient à la tête des efforts de consolidation de la paix pendant les processus électoraux.

C'est là qu'intervient le Women's Situation Room (WSR) en Ouganda, dont l'objectif est de promouvoir la participation pleine et active des femmes et des jeunes pour garantir des élections pacifiques en Ouganda, grâce à un modèle de paix pour et par tous. La WSR a été créée au Liberia en 2011 par le Centre international Angie Brooks (ABIC) et a depuis été reproduite en Guinée-Bissau en 2014, au Kenya et au Mali en 2013, au Nigeria en 2015, au Sénégal et en Sierra Leone en 2012, au Ghana en 2020 et en Ouganda en 2016 et récemment en 2020/21. Il s'agit d'un mécanisme d'alerte précoce et de réponse rapide à la violence électorale en Afrique, dirigé par des femmes, qui a été reconnu par le Conseil de sécurité de l'ONU et par l'Union africaine comme une bonne pratique de prévention de la violence par le biais d'un dialogue constructif avec les parties prenantes et d'un plaidoyer pour la paix.

Le présent article décrit le rôle du WSR Ouganda 2021 dans la promotion de la paix avant, pendant et après les élections générales qui ont eu lieu récemment. [63]

62. Rapport d'ONU Femmes sur la participation des femmes aux négociations de paix : Connexions entre la présence et l'influence, 2012
63. Promoting Democracy in Preventing Electoral Violence: The Women's Situation Room 2015 by Paula Drummond 10

Femmes, élections et conflits en Ouganda

Ce n'est pas une nouvelle que les femmes sont moins susceptibles que les hommes de participer à la vie politique en Ouganda[64]. Depuis l'époque coloniale, il existe un fossé qui se comble progressivement, mais pas aussi vite que les femmes le souhaiteraient. Il est difficile pour certaines femmes d'assister à des réunions communautaires, de contacter des élus, de se joindre aux hommes pour soulever des questions publiques et d'exprimer des préférences partisanes, voire de voter. Lorsqu'elles choisissent de participer activement à la scène politique et de se présenter à des élections, certaines de leurs campagnes sont marquées par le harcèlement et la violence à leur égard et, dans de nombreux cas, la majorité d'entre elles se retirent par crainte de l'impact de cette violence, au-delà du préjudice physique. Un bon exemple est le cas d'une femme qui s'est présentée au siège de députée de Bushenyi lors des récentes élections, mais qui a ensuite abandonné après avoir été intimidée par des membres de sa famille.[65]

Des cadres historiques tels que la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies affirment le rôle important que jouent les femmes dans la prévention et la résolution des conflits.

Même avec le même niveau d'éducation que les hommes, la même expérience professionnelle, le même âge et le même niveau d'intérêt pour les affaires politiques, la participation des femmes aux processus électoraux reste limitée. Il n'y a pas de meilleur exemple de cela que l'exclusion délibérée des femmes des discussions publiques sur les questions politiques et électorales dans les grands médias du pays. On considère que des listes exhaustives de femmes pouvant participer à de telles discussions ont été fournies, mais elles sont ignorées à plusieurs reprises. Lorsque des tentatives sont faites pour inclure les femmes dans la conversation, ce sont les mêmes orateurs ou leaders d'opinion qui sont recyclés et, bien que tout cela puisse sembler anodin, cette lacune a de graves conséquences sur la représentation des diverses priorités des femmes. En tant que tels, les élus et les électeurs sont moins susceptibles d'être bien informés des préoccupations des femmes, ce qui devrait influencer les politiques en raison de l'absence de voix plus représentatives et inclusives.

Des cadres historiques tels que la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies affirment le rôle important que jouent les femmes dans la prévention et la résolution des conflits.[66] Le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique, également connu sous le nom de Protocole de Maputo, ratifié par l'Ouganda en 2010, souligne la contribution des femmes aux processus de paix et de

64. Reality Check: Women in Leadership Positions in Uganda by Forum for Women in Democracy, 2020
65. Stop Using Our Family Name – In-Laws Warn NRM Bushenyi Woman MP Aspirant Against Using Husband's Name On Campaign Posters
66. Résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité des Nations unies sur les femmes, la paix et la sécurité

sécurité. Ces instruments reconnaissent que les femmes sont gravement touchées par les conflits et que, pour y remédier, elles doivent jouer un rôle clé dans l'instauration d'une paix durable après un conflit en participant aux processus décisionnels[67]. Ils reconnaissent les relations entre les femmes, la fragilité et la lutte pour la paix. De même, le WSR Ouganda reconnaît que l'instabilité pendant les élections a des impacts uniques sur les femmes et les filles et que leurs contributions sont essentielles pour construire la paix et la sécurité pendant les processus électoraux.

La lutte pour la paix

Bien que les élections aient été principalement conçues pour permettre aux citoyens d'un pays de prendre des décisions collectives concernant leurs dirigeants, la force est trop souvent utilisée par différents acteurs pour influencer le processus électoral et ses résultats. Les flambées de violence physique qui se produisent peuvent saper la légitimité du processus et avoir des répercussions durables sur la population, en particulier sur les groupes vulnérables comme les femmes et les enfants. En Ouganda, les élections générales ont été précédemment entachées par des rapports d'intimidation des électeurs, de violence et de violations flagrantes des droits de réunion, d'association et d'expression. En 2016, il a été fait état de menaces et de discours antagonistes de la part de politiciens et d'un environnement tendu dans la crainte des conséquences si les résultats du vote étaient contestés.[68] Les élections de 2021 n'ont pas été différentes. Certains pourraient affirmer que la situation s'est considérablement aggravée par rapport aux élections précédentes, car des flambées de violence contre les candidats et les électeurs ont été observées et signalées.

Jusqu'à la création du Women's Situation Room(WSR) en 2016, les efforts concertés pour garantir que toutes les étapes du cycle électoral soient exemptes de violence étaient minimes. Alors que certaines interventions existaient, il y avait un vide en termes de compréhension de la dynamique autour de la violence électorale et par conséquent, le développement de stratégies globales pour s'assurer que la paix est avancée pendant le processus. Par exemple, certaines se sont concentrées sur la période pendant et après les élections, mais pas sur la phase précédant les élections. En outre, les mécanismes existants n'ont pas permis de galvaniser le rôle plus large que jouent les femmes dans les processus électoraux, au-delà de la simple participation en tant qu'électrices et candidates. Le WSR va au-delà de l'inclusion des femmes en tant que nourricières moins menaçantes de la communauté, plus enclines à s'engager dans le dialogue que les hommes qui sont

67. Le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et du peuple relatif aux droits de la femme en Afrique, 2005
68. Evaluation of the Women's Situation Room Uganda 2016

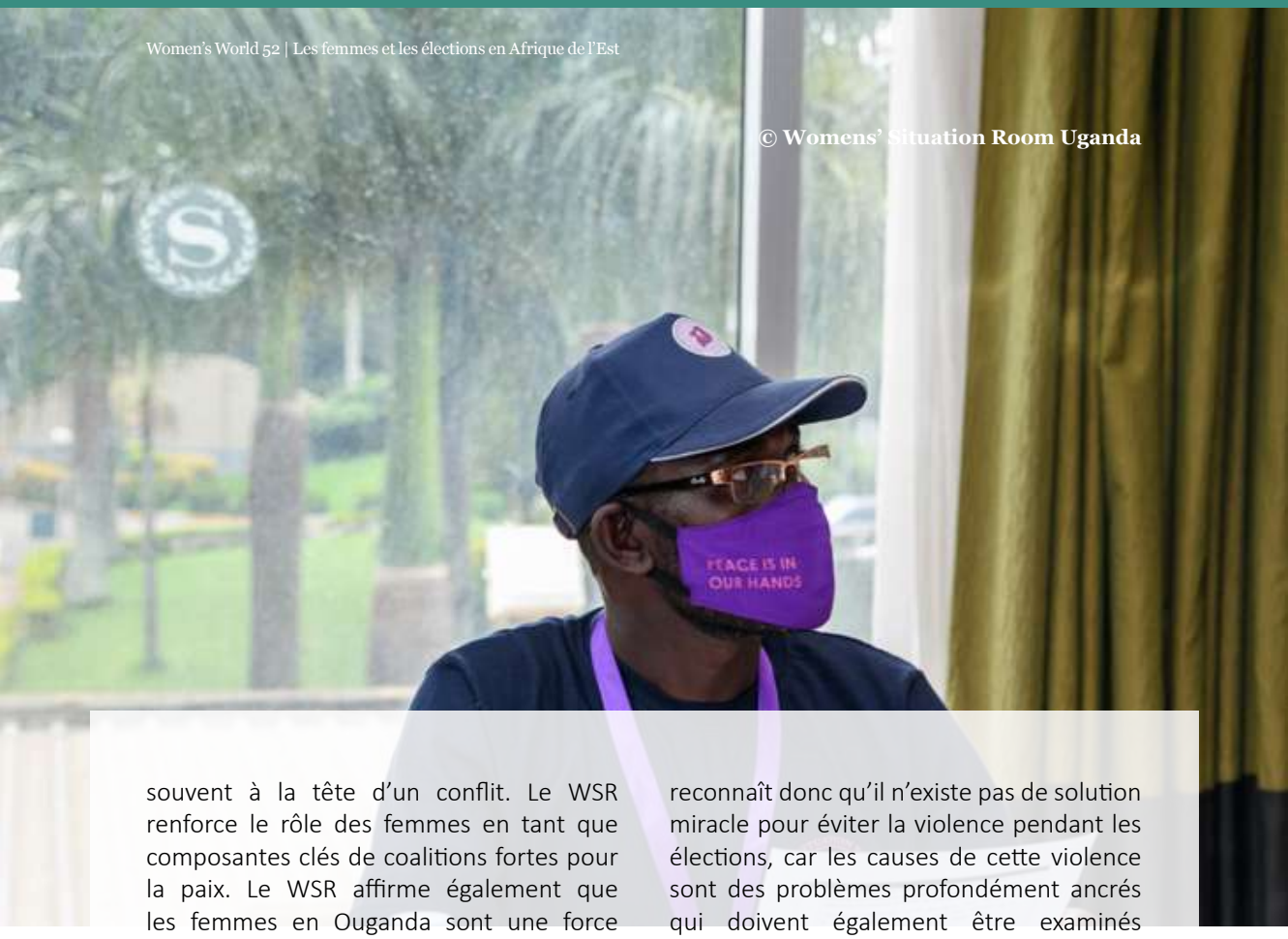

© Womens' Situation Room Uganda

souvent à la tête d'un conflit. Le WSR renforce le rôle des femmes en tant que composantes clés de coalitions fortes pour la paix. Le WSR affirme également que les femmes en Ouganda sont une force de construction de la paix qui mérite un espace égal dans tous les secteurs de la construction de la paix.

Le WSR Ouganda reconnaît que les causes de la violence électorale sont à la fois systémiques et structurelles et que la violence électorale en Ouganda se manifeste généralement sous la forme de violences physiques, émotionnelles, psychologiques et sexuelles, qui ont toutes un impact différent sur les individus.[69] Il a été observé que la violence sexuelle et sexiste s'intensifie pendant les élections en raison des opinions politiques différentes des hommes et des femmes, aggravées par l'inégalité du pouvoir au niveau des ménages et des communautés. Le WSR reconnaît donc qu'il n'existe pas de solution miracle pour éviter la violence pendant les élections, car les causes de cette violence sont des problèmes profondément ancrés qui doivent également être examinés en permanence. En tant que telle, la prévention de la violence électorale est une initiative à long terme qui nécessite une approche globale pour garantir que cette violence est minimisée et que les citoyens accomplissent pacifiquement leur devoir civique.

Le WSR Ouganda reconnaît que les causes de la violence électorale sont à la fois systémiques et structurelles et que la violence électorale en Ouganda se manifeste généralement sous des formes de violence physique, émotionnelle ou psychologique et sexuelle, qui ont toutes un impact différent sur les individus.[69]

69. Good Practices for Promotion of Peace Before, During and After Elections, by WSR Uganda, 2020

L'approche et les activités du WSR sont dirigées par un groupe de femmes non partisanes, neutres et respectées, appelées les "femmes éminentes", qui plaident en faveur de la paix, interviennent et servent de médiatrices pour éviter les conflits et la violence électoraux. Les Femmes Éminentes s'engagent également auprès des acteurs électoraux, notamment la Commission électorale, les partis politiques, la police, l'armée, la Commission ougandaise des droits de l'homme et l'Organisation inter-partis pour le dialogue, afin de s'assurer que chacun joue son rôle dans la conduite d'élections pacifiques. Pendant les élections présidentielles et parlementaires de 2021, les Femmes Éminentes ont accueilli quatre "salles physiques" dans quatre régions différentes du pays, à savoir Gulu, Soroti, Mbarara et Kampala, où elles ont reçu et traité 2 038 appels signalant des incidents violents par l'intermédiaire des centres d'appel du WSR. Dans de nombreux cas, leur réponse a mis fin à la violence et aux menaces de violence, contribuant ainsi à des élections généralement pacifiques dans le pays. [70]

Le mécanisme de la Women's Situation Room a démontré que l'atténuation de la violence électorale joue un rôle important dans le maintien général de la paix avant, pendant et après les élections.

Les Femmes Éminentes ont guidé les parties prenantes à travers le processus d'engagement à poursuivre la paix en les encourageant à signer le "Tissu de la Paix du WSR" en signe de leur engagement à travailler pour la paix, quel que soit le résultat de l'élection.

70. Rapport préliminaire de la Women's Situation Room, Ouganda, sur les élections présidentielles et parlementaires du 14 janvier 2021.

Un comité directeur de 15 membres, travaillant en étroite collaboration avec les Femmes Éminentes et guidant les activités du WSR, est composé d'organisations de défense des droits des femmes représentant des femmes de divers horizons et travaillant sur un éventail de questions telles que la bonne gouvernance, le leadership des femmes, la violence à l'égard des femmes et la consolidation de la paix, sous la direction du Réseau des Femmes Ougandaises (UWONET), avec le Women's International Peace Centre (le Centre pour la paix) faisant office de secrétariat du WSR. La création du comité de pilotage a garanti l'engagement plus large de diverses femmes représentées dans la société civile afin de veiller à ce que les élections soient menées pacifiquement par le plus grand nombre possible de parties prenantes.

Avant les élections, les organisations des membres du comité de pilotage ont mené des missions d'évaluation dans 30 districts afin de déterminer le processus électoral, l'état de préparation et le risque de violence. Les résultats de l'évaluation ont guidé la planification des différentes activités du WSR pendant la période précédant les élections générales.

Deuxièmement, le WSR Ouganda a également donné l'occasion aux femmes et aux jeunes, y compris aux personnes handicapées, de surveiller la paix et le processus de vote en tant que défenseurs de la paix et observateurs électoraux au sein de leurs communautés. Au cours du dernier trimestre de 2020, environ 1,500 femmes et 1,500 jeunes leaders ont été formés à la résolution des conflits et à la consolidation de la paix et ont acquis des compétences pour promouvoir la paix et désamorcer les tensions qui auraient pu entraîner des violences dans leurs communautés. En outre, 1,500 femmes ont été formées en

© Ben Curtis / AP

tant qu'observatrices électorales chargées d'observer le processus de vote et de signaler toute anomalie aux lignes gratuites du WSR, dans chacune des quatre salles physiques, afin que les Femmes Éminentes puissent intervenir. Dans une élection où les jeunes ont joué un rôle remarquable dans la mobilisation politique, l'implication des jeunes par le WSR s'est appuyée sur leur potentiel à contribuer positivement à leurs communautés, non seulement pour la paix et la sécurité, mais aussi pour le développement durable si l'on veut qu'ils soient reconnus comme des acteurs politiques.

Pour mettre fin aux discours de haine et à d'autres actions qui auraient pu conduire à la violence, le WSR a adopté un message de paix par le biais d'une campagne multimédia englobant les médias traditionnels et modernes. Des messages visant à encourager les citoyens à donner la priorité à la paix et à éviter toute situation susceptible de menacer cette paix, les Femmes Éminentes et les leaders influents des institutions religieuses et du secteur informel, pour n'en citer que quelques-uns, ont été diffusés à la télévision, à la radio et sur les plate-formes de médias sociaux. Le WSR a engagé et formé des journalistes et des professionnels des médias pour qu'ils utilisent le pouvoir des médias afin de promouvoir la paix par le biais de reportages responsables et sensibles au genre.

Ce ne sont là que quelques-unes des approches utilisées par le WSR pour s'assurer que les Ougandais se rendent aux urnes et y participent de manière non violente en 2021. Le mécanisme de WSR a démontré que l'atténuation de la violence électorale joue un grand rôle dans le maintien général de la paix avant, pendant et après les élections.

© Women's International Peace Centre

Une montée en flèche

Tout n'a pas été un lit de roses. La consolidation de la paix au niveau communautaire lors d'élections sujettes aux conflits, avec les femmes au centre du processus, reste une tâche ardue. L'un des principaux défis à relever au cours de cette période est que les femmes ne sont souvent pas perçues comme ayant les compétences, les connaissances ou le statut social nécessaires pour apporter des changements dans des environnements conflictuels. Les femmes sont encore considérées comme des victimes du conflit et non comme des agents du changement. Pour changer cela, il faut modifier la façon dont le rôle des femmes est perçu par tous les acteurs électoraux et le grand public. Il faut mettre l'accent sur la qualité de l'engagement des femmes et sur leur capacité à créer des transformations tant dans le domaine du rétablissement que de la consolidation de la paix, et reconnaître leur impact. Les femmes doivent être engagées dès le début des processus de paix pour avoir un impact durable.

Le visage de la transformation des conflits est féminin

Certains pourraient être enclins à penser que le travail de paix des femmes et des jeunes du mécanisme WSR n'est pas transformateur, mais les rapports indiquent que le travail de plaidoyer pour la paix a permis de renforcer les capacités et a également contribué à transformer les dynamiques communautaires pour le mieux.

Tout au long du processus, de nouvelles questions de réconciliation ont été soulevées, telles que les conflits entre les jeunes et les personnes âgées, ceux qui vivent dans les zones urbaines et ceux qui vivent dans les zones rurales, et bien d'autres encore. Les efforts des défenseurs de la paix au sein des communautés ont sans aucun doute été essentiels à la consolidation de la paix dans les communautés où ils ont été déployés et à l'objectif plus large de contribuer à des élections pacifiques en Ouganda. Pas à pas, ils constituent des

La fin de la saison électorale a démontré que les élections peuvent offrir la meilleure opportunité possible pour garantir que les voix des femmes soient entendues, que leurs préoccupations soient prises en compte et que leurs contributions potentielles à la paix et à la démocratie soient maximisées.

La mise en place de la Women's Situation Room en Ouganda en 2021 confirme que les femmes, en collaboration avec les jeunes, sont déterminées à prendre en main la tâche de veiller à ce que les élections en Ouganda soient pacifiques pour les citoyens, afin de bénéficier au maximum du processus démocratique pour des paix et développement.

éléments constitutifs du renforcement de la démocratie et de la bonne gouvernance dans le pays.

La saison électorale qui vient de s'achever a démontré que les élections peuvent offrir la meilleure occasion possible de faire entendre la voix des femmes, de répondre à leurs préoccupations et de maximiser leurs contributions potentielles à la paix et à la démocratie. Cela dit, pour le WSR Ouganda, la consolidation de la paix ne s'arrête pas à la fin des élections- les femmes ougandaises continueront à promouvoir la paix entre les élections. La mise en œuvre du mécanisme de WSR en Ouganda en 2021 confirme que les femmes, en collaboration avec les jeunes, sont déterminées à prendre en main la tâche de veiller à ce que les élections en Ouganda soient pacifiques pour les citoyens, afin de bénéficier au maximum du processus démocratique pour une paix et un développement durables.

Références

Preliminary Report by The Women's Situation Room, Uganda, On the Presidential and Parliamentary Elections Held On 14th January 2021
Evaluation of the Women's Situation Room Uganda, 2016

Women's Situation Room Uganda. 2020. Good Practices for Promotion of Peace Before, During and After Elections
Reality Check: Women in Leadership Positions in Uganda by Forum for Women in Democracy, 2020

Stop Using Our Family Name – In-Laws Warn NRM Bushenyi Woman MP Aspirant against Using Husband's Name On Campaign Posters

United Nations Security Council Resolution 1325 (2000) on Women, Peace and Security

The Protocol to the African Charter on Human and Peoples' Rights on the Rights of Women in Africa, 2005

UN Women. Women's Participation in Peace Negotiations: Connections between Presence and Influence. A report, 2012

Drummond, Paula. 2015. Promoting Democracy in Preventing Electoral Violence: The Women's Situation Room

Conclusion

En se basant sur les contributions des auteurs de la présente édition, la politique et les processus décisionnels restent dominés par les hommes et les femmes sont à peine visibles dans la prise de décision politique. Les femmes qui s'efforcent de prendre part à la politique active, notamment pour défier leurs homologues masculins et faire valoir leurs droits politiques, sont ridiculisées comme étant immorales, mal élevées et indisciplinées. L'exclusion patriarcale historique des femmes et des filles de l'accès et de la participation, sur un pied d'égalité avec les hommes, aux institutions publiques et aux systèmes de gouvernance constitue le plus grand défi au développement équitable des ressources humaines selon le genre. Malgré les progrès constatés dans les différents pays, la représentation des femmes dans la prise de décision politique continue d'augmenter, mais à un rythme lent, les trois quarts des sièges parlementaires étant toujours occupés par des hommes, ce qui place les femmes en marge des espaces de décision.

Cela conduira finalement à un changement dans la façon dont le rôle des femmes est perçu en tant que victimes de conflits et l'accent mis sur leur capacité à créer une transformation à la fois dans le rétablissement et la consolidation de la paix et leur impact reconnu.

Au Burundi, il est clair que les meilleures pratiques et les leçons apprises au fil des ans n'ont pas été consolidées et protégées de manière pragmatique, et que la place légitime des femmes dans la prise de décision a donc progressivement disparu. Christella Niyonzima appelle au renforcement des lois sur la participation politique des femmes au Burundi. Pour faciliter la participation significative des femmes aux processus électoraux en République démocratique du Congo, Dechy Chinyabuuma recommande que des stratégies d'autonomisation des femmes soient adoptées pour les aider à pousser leur participation politique au-delà de l'espace offert par les structures de l'État, comme l'augmentation de leur accès à une éducation de qualité, la participation aux processus de prise de décision aux niveaux domestique et public. Perry Aritua appelle à une éducation des électeurs sensible au genre et à une documentation régulière pour évaluer les progrès, les lacunes et les meilleures pratiques en matière d'égalité des sexes dans les processus électoraux. S'appuyant sur le mécanisme de "Women's Situation Room" en Ouganda, Pauline Kahuubire appelle à l'engagement des femmes dès le début des processus de paix afin d'assurer impact durable. Cela conduira finalement à un changement dans la façon dont le rôle des femmes est considéré comme des victimes du conflit et à mettre l'accent sur leur capacité à créer une transformation à la fois dans le rétablissement et la consolidation de la paix et à reconnaître leur impact.

ISSN: 2788-4368
© Women's International Peace Centre June 2021
All Rights Reserved

© Women's International Peace Centre